

# Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **52 (1907)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

Le scrutin du 3 novembre. — L'application de la loi. — Un commentaire du général Langlois. — Les cours de skis. — Le cinquième raid militaire. — Transfert de commandement.

Avons-nous besoin de dire combien nous avons été satisfaits du résultat de la consultation populaire du 3 novembre ? Malgré toute la confiance que l'on peut éprouver dans le patriotisme d'un peuple, la partie, — une partie d'une exceptionnelle importance, — comportait des risques. Ce que l'on devait craindre, ce n'était pas la poussée socialiste. Nous ne la considérons pas comme un danger imminent pour nos institutions, et plus l'extrême gauche accentuera ses violences moins nous la considérerons comme un danger.

Ce que l'on devait craindre, c'était d'abord l'addition des griefs personnels contre une loi qui, malgré des compensations, apporte une aggravation des charges des individus. C'était aussi l'argument financier, tout citoyen soucieux d'une bonne administration publique ayant le droit de ne pas rester indifférent devant une augmentation de 15 % des dépenses annuelles du budget militaire. C'était enfin, et surtout, l'indifférence favorisant ces deux ordres de motifs, indifférence pour la chose militaire à la suite d'une paix ininterrompue de plus de 90 années. Car depuis 1815, aucun ennemi n'a foulé le sol de la Confédération, et nous avons surmonté heureusement toutes les menaces de guerre qui se sont produites dès lors. De là à contester la nécessité d'une armée ou tout au moins d'une armée mieux organisée, mieux instruite, partant plus coûteuse que celle que nous possédons, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi par plus d'un électeur.

Il y avait donc des risques sérieux auxquels nous devons être heureux d'avoir échappé. Il est peu d'officiers qui ne se soient pas rendu compte du découragement qui aurait saisi l'armée si le peuple avait paru lui témoigner sa méfiance ou simplement son désintéressement en repoussant une loi que tous ses chefs avaient proclamée indispensable pour réaliser les progrès nécessaires. Qu'une mobilisation de guerre l'eût trouvée dans cet état d'esprit, nous étions exposés à toute la démoralisation qui s'empare de troupes mal sûres d'elles-mêmes, inquiètes d'une préparation insuffisante. Les conséquences eussent pu être désastreuses.

Ces considérations, et d'une manière plus générale le souci de la défense nationale, le sentiment de l'utilité d'une armée, et partant d'une bonne armée, ont sollicité la majorité du peuple à accepter la loi. Félicitons-le et

félicitons-en la Confédération. Nous allons pouvoir travailler de nouveau avec l'espoir de faire des pas en avant, tandis que depuis quelques années, nous avons la conviction que la loi de 1874 avait produit à peu près tout ce qu'elle pouvait produire.

Il y aura lieu maintenant dans l'application de la nouvelle loi, spécialement dans l'organisation de l'instruction, de s'en tenir très attentivement aux principes dont on s'est inspiré en l'élaborant et que l'on a développés devant le peuple au cours de la campagne électorale. Il ne faut pas surcharger les programmes et vouloir faire beaucoup; il vaut mieux garder la modération dans la quantité pour faire bien. On l'a dit sur tous les tons: les écoles de recrues actuelles sont obligées de fouetter la besogne, ce qui ne fournit au soldat qu'une instruction hâtive, mal digérée. On expose de plus l'armée à l'impopularité qui résulte de la fatigue d'un travail exagéré procurant néanmoins un rendement médiocre. Dans ses commentaires du scrutin, la *Liberté* de Fribourg présente une observation qui nous paraît juste.

« Le soldat suisse, écrit-elle, dont on vante à juste titre la bonne volonté, juge que, sous le régime de la loi militaire de 1874, on lui a imposé des exercices et des travaux excessifs. Les chefs, en général, ont une tendance que nous trouvons malheureuse. Ils veulent constater la somme d'efforts dont leurs hommes seraient capables quand les circonstances de la guerre l'exigeraient. Ce surcroît de fatigues, en temps ordinaire est inutile. On doit ne demander que ce que le soldat peut fournir dans les conditions normales. Au jour du danger, le citoyen suisse trouverait, dans l'amour de la patrie et du devoir, l'énergie qui enfante l'héroïsme. Notre histoire nationale nous apprend que les hauts faits d'armes ont été produits grâce à la clairvoyance des chefs et à la vaillance de la troupe. L'héroïsme est une manifestation spontanée, indépendante des conditions ordinaires de la vie du soldat.

» Il faut faire pratiquer à la troupe un entraînement rationnel, c'est-à-dire un entraînement qui ne dégénère pas en surmenage. Les excès de fatigue qui seraient imposés au soldat auraient pour effet de détruire l'esprit militaire dont nous sommes fiers et qui nous a été légué par les anciennes organisations cantonales. »

On ne saurait mieux dire. Que de temps à autre on impose un coup de collier au soldat, pour lui donner confiance en soi-même en lui montrant ce dont il est capable, cela est bon et utile. Mais il n'en faut pas faire un système à répétition constante; les surcroîts de fatigue doivent être commandés à bon escient, de telle sorte qu'il en résulte un avantage non un surmenage inutile. C'est une question de tact.

Que les officiers s'imposent à eux-mêmes des fatigues plus grandes, ils le peuvent, et nous savons que dans beaucoup de nos écoles de cadres, il ne s'en font pas faute. Si nous exigeons de nos hommes ce que nous exigeons parfois de nous-mêmes dans ces écoles-là, on crierait certainement au surme-

nage. Mais ces expériences, nous pouvons les faire sur nous-mêmes parce que nous ne sommes responsables que de nous et parce qu'en outre nous sommes soutenus par le désir de nous savoir à la hauteur de notre mission. Il en est tout autrement quand nos exigences atteignent nos sous-ordres. Il faut ici que nous sachions nous faire comprendre et il ne faut, par conséquent, demander que ce qui peut être compris. Le surmenage, les fatigues excessives sans la compensation d'un repos suffisant ne sont jamais compris.

Il est une autre chose qu'il faut absolument obtenir : c'est de la part de tous les officiers, sans exception, une attitude correcte vis-à-vis de leur troupe. Il ne doit être permis à aucun d'eux d'oublier la dignité de l'individu sous l'uniforme du subordonné. Tous doivent donner à leurs sous-ordres l'exemple de l'homme bien élevé, tel sous l'habit militaire qu'il est dans la vie civile, soucieux de politesse et de savoir-vivre.

Nous savons que c'est le cas de la plupart de nos officiers. Mais il y a encore des exceptions, malheureusement. On ne leur tiendra jamais trop de rigueur, car ils ne font pas tort qu'à eux-mêmes, ils font tort à leurs camarades et à l'ensemble de nos institutions militaires. Ils prêtent à des généralisations qui sont le bonheur des ennemis de l'armée.

Les jurons et la grossièreté, le manque d'égards envers ses inférieurs, les abus d'autorité, les prétentions à l'infailibilité, la morgue, n'ont jamais été la preuve d'une supériorité quelconque du caractère. Ils ne le sont pas dans la vie bourgeoise ; ils ne le sont pas davantage dans la vie militaire. Le plus souvent, du reste, ils sont le fait d'officiers incapables qui cachent leur incapacité sous des dehors outrecuidants. Il faut déclarer la guerre à l'officier grossier et à l'officier hautain. On ne rendra pas de plus grand service à l'armée.

Nous voudrions, à ce sujet, nous adresser à nos jeunes camarades du corps d'instruction. Leur influence peut être déterminante sur l'officier de troupe auquel ils doivent servir de guides et de modèles. Or, la tâche est pour eux particulièrement difficile, parce que, continuellement à la brèche, ils sont plus exposés à la lassitude et au laisser-aller. Ils ont affaire à de plus fréquentes reprises et pendant plus longtemps à des sous-ordres parfois d'intelligence dure, ou distraits, ou mal disposés à obéir, ou même insolents. Ils risquent plus facilement de perdre patience. C'est un motif de plus d'apprendre à se dominer. Nous plaçant au point de vue de l'armée, nous ne voyons rien de plus digne d'éloge que l'instructeur toujours correct, comme nous en connaissons un grand nombre, sachant en toutes circonstances agir avec tact. Nous ne voyons rien de plus regrettable que celui qui s'oublie, comme il s'en trouve encore parfois, et qui s'abaisse par des paroles ou une attitude déplacées.

Ainsi deux réformes d'ordre intérieur doivent coïncider avec la mise en

vigueur du nouveau régime : la fin du surmenage, promise d'ailleurs par le Message du Conseil fédéral, et la disparition de l'esprit de morgue ainsi que la suppression des derniers vestiges de la grossièreté souvent en honneur au temps jadis.

\* \* \*

Dans un autre ordre d'idées, nous supposons qu'une des études qui va être entreprise sera celle de la réforme organique de l'armée.

Une première nécessité s'impose, celle de la répartition des unités cantonales, compagnies d'infanterie et escadrons de dragons. La répartition actuelle date de 1874, avec de légères modifications plus récentes. Mais dès lors des fluctuations se sont produites dans la population de plusieurs cantons, dues soit à la natalité, soit aux conditions économiques, et, pour la population spécialement militaire, c'est-à-dire recrutables, aux prélèvements exigés par le développement de certaines troupes fédérales. Il faut donc déterminer à nouveau, avec plus d'exactitude, les effectifs de contrôle que les cantons peuvent livrer actuellement, de façon à être certain d'obtenir les effectifs de guerre à la mobilisation. Après prélèvements opérés pour les armes fédérales, combien de compagnies d'infanterie, combien d'escadrons de dragons chaque canton peut-il fournir ? Telle sera la base de la répartition organique de l'armée.

Notons que ces conditions nouvelles n'aboutiront nullement à un bouleversement de nos bataillons, de nos régiments ni même de la plupart de nos brigades. Autant qu'on en peut juger par l'état actuel des contrôles, et par la statistique du dernier recensement, des modifications ne seront nécessaires que pour quelques bataillons. Il est très désirable, en effet, de ne pas interrompre les traditions qui se sont créées depuis trente ans dans un grand nombre de nos unités. Elles constituent aussi une part de force.

Une fois cette base assurée, conservera-t-on la répartition stratégique actuelle de l'armée ? Nous n'en savons rien. Nous constatons toutefois que l'article 46 de la loi ne prévoit plus le fractionnement rigide de l'organisation de 1874, modifié par la loi de 1889, créant les corps d'armée. Il dit : « La division est formée de corps et d'unités de troupes de diverses armes. Le corps d'armée est formé de plusieurs divisions, avec adjonction éventuelle d'autres corps ou unités de troupes. »

Ainsi la division ne doit plus être formée nécessairement de deux brigades d'infanterie et d'un bataillon de carabiniers, d'une compagnie de guides, de deux groupes de batteries, etc., etc. Et le corps d'armée ne comporte plus nécessairement deux divisions avec une brigade de landwehr. Il sera possible de constituer des fractionnements plus souples, mieux appropriés à l'emploi probable des unités stratégiques.

La question reste uniquement de savoir si cet article 46 est destiné à ménager un avenir encore lointain, ou s'il ne faut pas profiter des circons-

tances présentes pour introduire une réforme que beaucoup estiment désirable, et créer un état stable et, autant que possible, définitif.

A notre avis, ce dernier point de vue est le bon. Puisque nous sommes dans une période de transition, profitons-en pour procéder à une réorganisation la plus complète et la plus avantageuse possible; établissons une législation militaire d'ensemble, un tout bien coordonné, qui réduise au minimum le risque de modifications pendant un temps prolongé.

Si une étude approfondie de la question conduit à déclarer désirable la suppression des corps d'armée du système actuel, et préférable un autre fractionnement stratégique de l'armée, il conviendra d'y procéder sans plus de retard. On ne retrouvera pas de longtemps une occasion aussi favorable.

Dès le début, la *Revue militaire suisse* s'est prononcée contre le système des quatre corps d'armée; elle a combattu la loi qui les a créés. Dès lors, ils ont passé au crible de l'expérience, soit dans des manœuvres effectives qui ont permis de juger de leur maniement comme unité isolée, soit dans des cours d'opérations où ils ont figuré dans un ensemble d'opérations d'armée. Les considérations théoriques du débat de 1891 peuvent donc être éclairées aujourd'hui et complétées par les résultats de la pratique.

La question des troupes de montagne est aussi un des éléments du problème. Car nous pensons bien que ces troupes vont maintenant être organisées. Elles sont une conséquence de nos conditions topographiques et de la nature de nos frontières. En outre, les expériences de nos manœuvres n'ont pas laissé de doute sur la nécessité de leur création.

Le projet de réorganisation qui a servi de base à l'étude des Chambres fédérales les prévoyait expressément<sup>1</sup>. Le chapitre des *Eléments de l'armée* renfermait l'article 33 suivant :

« Des troupes de montagne, principalement organisées et instruites pour la guerre de montagne, seront formées des ressortissants des régions montagneuses. »

Cet article se heurta à l'opposition d'un certain nombre de députés, spécialement des représentants de la population valaisanne. Ils déclarèrent que son maintien causerait un tort considérable à la loi dans leur canton; que les Valaisans aiment à sortir de chez eux à l'occasion du service militaire, afin de voir d'autres pays, de s'ouvrir d'autres horizons, de prendre d'autres contacts; que la création de troupes de montagne spécialisées aboutirait à confiner leurs jeunes hommes dans leurs vallées et à les priver d'une source d'instruction et de développement intellectuel.

Les Chambres, un peu sans doute par motif électoral, se laissèrent convaincre. L'article 33, rédigé à nouveau, perdit de sa précision et disparut

<sup>1</sup> Ce projet a paru en supplément dans la livraison de mai 1906 de la *Revue militaire suisse*.

du chapitre *Eléments de l'armée* pour passer dans celui du *Fractionnement de l'armée* sous chiffre 48 :

« Dans l'organisation, l'instruction et l'équipement des unités et des corps de troupes recrutés dans les régions montagneuses, il est tenu compte des nécessités de la guerre en montagne. »

Cette atténuation n'a pas empêché le canton du Valais de voter énergiquement contre la loi. Il est juste d'ajouter qu'elle n'empêche pas non plus l'organisation des troupes de montagne.

La question se pose néanmoins si ces troupes doivent être indépendantes du cadre des unités d'armée ou partie intégrante de ce cadre, quittes à en être détachées selon les besoins. Il semble que, dans ce moment-ci, les esprits inclinent vers cette dernière solution.

\*  
\* \* \*

A lire les nombreux commentaires de la presse étrangère, il semble qu'au delà de nos frontières on ait suivi avec assez d'attention et avec quelque intérêt notre campagne électorale. Nous ne saurions tout reproduire, quelque désir que nous ayions de mettre nos lecteurs au courant. Résumons les appréciations de l'étranger en disant qu'elles sont à l'éloge de la virilité du peuple suisse, ce qui ne peut que nous faire un réel plaisir. Nous détacherons seulement les conclusions d'un article publié dans le *Temps* par le général Langlois. Non que nous prétendions nous immiscer dans une question qui n'est pas de notre ressort, mais parce que cet article pose très nettement deux systèmes qui chacun ont leurs défenseurs et leurs adversaires. En outre, la grande autorité du général Langlois donne trop de poids à son opinion pour qu'il ne nous plaise pas de la reproduire. Voici ce qu'il écrit :

Comparons les tendances respectives des lois militaires française de 1905 et suisse de 1907.

En Suisse, le projet est tout d'abord élaboré, discuté et rédigé par les autorités militaires, puis soumis au Parlement qui n'en modifie que les détails. En France, toutes les compétences militaires sont écartées; le conseil supérieur de la guerre n'est pas appelé à donner son avis, contrairement à la légalité même. Comment s'étonner si le résultat est médiocre chez nous ?

Tandis que notre évolution militaire tend à réduire l'importance et la force de l'armée de première ligne et à faire porter nos espérances sur les réserves, c'est-à-dire sur les classes les plus anciennes, l'armée suisse, comme l'armée allemande d'ailleurs, évolue en sens inverse : on constitue plus solidement l'armée de premier choc en exigeant davantage des classes les plus jeunes. Dans cette question, les ennemis de l'armée permanente ont manœuvré avec une remarquable adresse. Avec cette phrase sonore, *la France aura de puissantes réserves*, ils ont obtenu du Parlement l'affaiblissement de l'armée active. Demain, sous le prétexte d'alléger les charges imposées aux réservistes et aux territoriaux, à l'exemple de nos voisins, ils obtiendront la réduction de la durée des périodes d'instruction (la campagne est déjà commencée), et le tour sera

joué. Ah ! ce sont là des tacticiens émérites ; il est regrettable qu'ils mettent toute leur habileté au service d'idées funestes aux intérêts et à la sécurité du pays.

Enfin, tandis que dans le pays républicain, libéral, égalitaire qu'est la Suisse, le principe de l'égalité entre tous les citoyens se plie aux nécessités de l'organisation militaire, en France, la durée du service est uniforme pour toutes les armes, pour tous les gradés des réserves. Il en résulte fatalement ou bien que l'on exige des sacrifices trop grands et inutiles d'un côté, ou bien que l'on met certaines armes dans les conditions les plus fâcheuses ; c'est ce qui se produit pour nos troupes à cheval. De ce principe d'égalité poussé jusqu'à l'outrance, il résulte aussi que les cadres réservistes astreints aux mêmes périodes que les hommes de troupe n'ont pas sur eux la supériorité d'instruction technique et pratique que nécessite le commandement.

Après ce parallèle, nous poserons cette question. De quel côté est le bon sens, le sens des réalités pratiques, la conception la plus juste des nécessités de la sécurité nationale ?

Nous évoluons oui. Mais notre évolution actuelle est-elle logique et prudente ?

\* \* \*

Avec l'hiver, les cours de skis vont recommencer. On nous dit que Sainte-Croix en organise un, comme en 1906 et en 1907. Nos camarades du Valais, satisfaits de leur expérience de l'hiver passé, la répéteront aussi très probablement, et, sauf erreur, nos camarades genevois suivront l'exemple.

Le Département militaire fédéral qui, depuis trois ans, encourage l'organisation de ces cours, a estimé le moment venu d'arrêter des prescriptions générales à cet effet. Il a pris la décision suivante :

ARTICLE PREMIER. — La Confédération subventionne sous les conditions énumérées ci-après, les cours de skis organisés par des officiers ou des sous-officiers, d'une durée de 8 à 10 jours au plus, voyage y compris, et comptant 12 à 15 participants au minimum.

1° Les cours doivent être dirigés par un officier suisse expérimenté en la matière.

2° Il sera élaboré pour chaque cours un programme d'instruction prévoyant également un enseignement théorique sur le service d'exploration et de sûreté, suivi d'exercices dans le terrain, un enseignement sur l'emploi, l'entretien et la réparation des skis.

Le programme indiquera les noms du personnel enseignant.

Le programme du cours sera soumis en temps utile au Département militaire fédéral pour approbation.

3° A la fin du cours, un rapport écrit sur la marche de celui-ci sera envoyé au Département militaire fédéral. Il contiendra également les indications nécessaires sur le personnel de la direction, le personnel enseignant et les participants ayant droit au subside.

ART. 2. — Les officiers directeurs des cours ou instructeurs reçoivent une indemnité journalière de fr. 8.



Les participants propriétaires d'une paire de skis reçoivent une indemnité journalière de fr. 4.

La Confédération prend en outre à sa charge  $\frac{1}{3}$  des frais de voyage (billets aller et retour) du personnel ayant droit au subside.

ART. 3. — La subvention est payée après approbation du rapport sur le cours.

Il n'est accordé des avances qu'à titre exceptionnel, sur des demandes fondées et formulées à temps, contenant des indications suffisantes sur le personnel qui a droit au subside.

Le Conseil fédéral a également décidé de rendre public ce règlement et de faire en sorte que les subventions à allouer soient payées par le budget ou, le cas échéant, au moyen d'un crédit supplémentaire. Elles figureront dans le budget de 1909 au crédit H « Subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires ».

\* \* \*

Le cinquième raid militaire, organisé par les officiers de cavalerie bâlois, a eu lieu les 12 et 13 octobre, conformément au programme que nos lecteurs connaissent<sup>1</sup>. Il n'a réuni que treize concurrents. Ainsi que l'a fait remarquer le *Militär-Wochenblatt*, ce faible effectif est peu brillant, et l'on ne peut que regretter qu'un corps d'officiers de 36 escadrons de cavalerie et de 60 batteries d'artillerie, sans parler des autres armes qui étaient aussi convoquées, n'ait trouvé que treize des siens disposés à s'entraîner. La Suisse romande n'a pas été représentée du tout. Les manœuvres d'automne n'ont sans doute pas été étrangères à cette absence de participation.

Au point de vue des grades, les concurrents se sont répartis en un major et trois capitaines de cavalerie, un capitaine d'artillerie, deux premiers-lieutenants de chacune des deux armes et quatre lieutenants de cavalerie.

Le premier parcours, Lucerne-Mumpf, le plus long et le plus accidenté, a été couvert en neuf heures. Les concurrents sont partis le 12, à midi, à 10 minutes d'intervalle. Le 13, départ de Mumpf, avec les mêmes intervalles, dès heures du matin. Le premier arrivé, lieutenant de dragons Gerber, à Zurich, a couvert le trajet d'environ 70 km. en 2  $\frac{1}{2}$  heures. A 9 h. 30, il arrivait au poteau, suivi à 6 minutes du major de cavalerie Beck, à Berne. Le dernier arrivé a mis 3 h. 34.

Le 14, à 9 h. du matin, a eu lieu l'examen des conditions des chevaux. Tous ont été trouvés en parfaite condition.

\* \* \*

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a transféré le major J. de Courten, commandant du 11<sup>e</sup> bataillon de fusiliers, au commandement du 12<sup>e</sup> bataillon.

<sup>1</sup> *Revue militaire suisse*, livraison d'août 1907, page 662.

**CHRONIQUE BELGE.***(De notre correspondant particulier.)*

Le vote définitif de l'enceinte d'Anvers. — Le nouveau règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie. — La Belgique et la Hollande dans la prochaine guerre. — Les aspects politique, militaire et économique de la question.

Contre le désir de l'immense majorité de l'armée, les Chambres ont voté par lassitude, pour en finir, le projet si défectueux de réfection de la place d'Anvers, en faveur duquel s'était prononcée la commission civile et militaire. On peut dire que le plan de réorganisation de notre réduit national a subi des avatars qui en ont graduellement réduit la valeur. Enceinte de siège formidable d'abord, simple mais encore solide enceinte de sûreté ensuite, la solution adoptée ne comporte plus qu'une ligne de points d'appui reliés par une grille, ne garantissant même plus contre une attaque de vive force. Et ce qui est plus étrange, c'est que la réalisation de cette transformation de notre grande forteresse entraîne un accroissement de dépense estimé à près de cinq millions de francs par le gouvernement.

Ce vote a été enlevé à la Chambre des représentants en quelques heures, à la fin de la session dernière, dans la bousculade d'un départ en vacances, en même temps que le budget extraordinaire, dans lequel les travaux de fortification avaient été englobés.

Vos lecteurs se rappelleront que l'enceinte primitivement proposée était constituée par un obstacle profond, continu — fossé large de 60 mètres, rempli d'eau, reliant la gorge des anciens forts Brialmont.

Le projet définitif supprime ces courtines et les remplace par deux petits points d'appui dans chaque intervalle, reliés par une grille respectant toutes les voies de communications, l'obstacle n'a plus aucune profondeur, en vue de « mieux tenir compte des intérêts civils de la population ».

Le but qu'on s'est proposé par ce système peut être défini de la manière suivante : la résistance est basée sur la défense réciproque des points d'appui collatéraux, sur l'action extérieure par les petites armes, principalement par les canons à tir rapide sous coupes; sur le flanquement par des bouches à feu indestructibles, sous casemates, de manière à mettre l'enceinte à l'abri d'une attaque de vive force avec le minimum de troupes.

La redoute type de ce système comprend un obstacle à fossé sec qui se développe sur tout le pourtour de l'ouvrage, avec grille défensive et réseau en fil de fer. Elle est défendue directement par les petites armes du haut des crêtes de feu. Devant le front de tête, elle est flanquée par des pièces casematées placées dans les ouvrages collatéraux.

Le relief des crêtes ne dépasse pas trois mètres. Leur défense repose sur

une compagnie d'infanterie, des canons à tir rapide de 75 millimètres sous coupoles et des mitrailleuses.

Les canons à tir rapide de 75 mm., qui assurent le flanquement des intervalles et celui du terrain précédant l'ouvrage voisin, sont placés sous casemates à la gorge de la redoute ; ils échappent à l'action destructive des batteries de l'attaque. C'est également à la gorge de la redoute que s'élèvent les abris et les magasins bétonnés. C'est sur les fronts latéraux des forts que sont établis les canons de 75 mm. casematés destinés au flanquement du terrain compris entre le fort et les redoutes collatérales.

Cet objectif est-il atteint? *That is the question?*

Au moment de la mise en état de défense, il sera nécessaire :

1° d'augmenter le capital de résistance de l'obstacle par la création de réseau en fil de fer, d'abatis, etc. :

2° d'élever des retranchements pour compléter la défense frontale des intervalles et couvrir les portes de communications ménagées dans la grille défensive.

A cet effet, une bande de terrain de 60 mètres a été astreinte aux servitudes militaires, le long du périmètre du noyau. Devant certaines parties de l'enceinte, cette zone a été réduite à 20 mètres de profondeur pour diminuer les dépenses.

L'augmentation des effectifs (1400 hommes) nécessitée par ces variantes, sera compensée par les troupes rendues disponibles par le déclassement des places de Termonde et de Diest, têtes de pont et places d'arrêt sur l'Escaut et le Démer, à l'ouest et à l'est d'Anvers. Mais ce sera tout de même une diminution des forces mobiles de la garnison.

Le démantèlement de la vieille enceinte Brialmont devra commencer dès la fin de 1907 et être terminé pour la fin de 1910.

Ainsi finit cette grave question qui marquera une date dans l'histoire militaire belge; elle laisse à notre armée une lourde tâche à accomplir : celle d'organiser et de défendre une place que les nécessités et les rivalités politiques n'ont pas permis d'édifier d'après les exigences intégrales de la poliorcétique moderne. Il en est d'ailleurs fréquemment ainsi; il faut s'incliner devant les faits et étudier les moyens de tirer le meilleur parti de ce que nous avons.

\* \* \*

Un nouveau règlement sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie vient d'être mis en vigueur à titre provisoire. La commission qui a été chargée de reviser l'ordonnance de 1898 s'est proposé de tenir compte de l'expérience des guerres les plus récentes, des perfectionnements apportés dans l'exécution des tirs et la conduite du feu, de l'organisation nouvelle de l'armée et de la réduction du temps de présence des hommes sous les drapeaux (20 au lieu de 28 et 36 mois).

Elle n'a cependant pas voulu faire table rase de l'« Instruction antérieure », mais elle a tendu à simplifier, à modifier le règlement actuel pour le mettre à hauteur des perfectionnements accomplis dans tous les domaines de l'armement et de la tactique; elle a voulu maintenir et accroître l'instruction des chefs à tous les degrés de la hiérarchie et, à cet égard, elle a subdivisé le règlement en deux parties, les écoles et l'instruction pour le combat; enfin, elle a eu en vue d'exclure de plus en plus tout ce qui n'est pas d'application à la guerre ou n'est pas indispensable à la préparation des troupes au combat.

Cette ligne de conduite que la commission s'est tracée a-t-elle été observée dans son texte, dans sa rédaction réglementaire? Le programme tracé a-t-il été réalisé? On peut exprimer des doutes à cet égard. L'œuvre de la commission peut se réclamer de l'expérience et du savoir de ceux qui y ont collaboré; mais par cela même que la commission comprenait dix membres, qu'elle voulait être éclectique, qu'elle a trop tenu à ménager ou respecter nombre de dispositions surannées du règlement de 1898, telles les formations en ligne déployée, les formations en colonnes de front et les manœuvres y relatives, importance du rang serré, etc.; qu'elle n'a pas voulu créer une ordonnance nouvelle complètement adéquate aux enseignements des dernières guerres et aux propositions des écrivains militaires de notre époque, le nouveau code de manœuvres de notre infanterie, si excellent sous bien des rapports, manque de cette cohérence, de cette unité, qui font la force d'une doctrine, qui l'imposent au public et la rendent aisément praticable par ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Le département de la guerre l'a compris d'ailleurs, et a donné au règlement un caractère provisoire, attendant de l'expérience le contrôle nécessaire pour faire ressortir d'une manière tangible ses qualités et ses imperfections.

On a réduit à quatre mois et demi la période consacrée à l'enseignement des écoles du soldat, du peloton et de la compagnie; en ce faisant on n'a pas eu en vue de réduire la durée de l'instruction complète du milicien, mais d'augmenter — ce qui est un tort — la durée de l'instruction d'ensemble du régiment. Cette réduction de l'instruction première est fondée sur les simplifications apportées à l'école du soldat et sur une meilleure utilisation du temps consacré à l'école de compagnie.

En agissant de cette manière, on oublie, comme le disait la *Belgique militaire*, que « dès qu'une unité, peloton, compagnie ou bataillon, considérée isolément, est réputée instruite, elle est par cela même susceptible de prendre part, sans préparation, aux exercices et manœuvres de l'unité supérieure. Cette participation n'entraîne de connaissances nouvelles que pour le chef ». L'observation de ce principe prééminent exige qu'on ne réduise, sous aucun prétexte, la durée de la première et fondamentale instruction du soldat.

Dans les différentes écoles, on a supprimé ou simplifié quantité de mouvements, mais on en a maintenu bon nombre de superflus, probablement pour ne pas prendre de mesures radicales, pour accoutumer et préparer les troupes et les chefs à d'autres ablations ultérieures. Mais la conséquence qui découle de cette détermination est la constatation de l'impossibilité d'apprendre à la recrue tout ce qui est prescrit et de former un soldat, dans le laps de temps de quatre mois et demi fixé par le règlement. On ne peut que louer ce dernier d'avoir introduit le feu à volonté, comme le feu normal du champ de bataille, et d'avoir conservé pour certains cas particuliers le feu de salve et le feu rapide.

Une excellente innovation que la commission a cru devoir introduire en s'inspirant du règlement français, est celle de la réglementation de la camaraderie de combat qui lie le tirailleur à son voisin ou à son compagnon de file et les oblige tous deux à s'entr'aider à travers les péripéties de la lutte.

La préparation du soldat à ses devoirs de combattant exige une instruction matérielle et une éducation morale de plus en plus approfondies qui donnent à l'officier une importance et une influence grandissantes. Le principe de l'instruction successive des unités demande qu'une large part soit accordée à l'école de peloton, fondement de l'école de compagnie, au rebours de ce que prescrivait l'ancien règlement. Il y a dans cette nouvelle disposition un progrès marqué qui a permis de réduire dans une notable mesure les exercices formels des unités supérieures.

Autre progrès significatif et essentiel : la ligne de sections et la ligne de pelotons sont devenues les formations de combat par excellence de toutes les unités.

La marche des tirailleurs est réglementée d'après les idées modernes : plus de prescription absolue, la configuration du sol et les circonstances de temps et de lieu déterminent seules les formations à adopter et les cheminement à suivre.

Les exercices à rangs serrés sont terminés en principe avec l'école de compagnie, mais ils occupent encore une trop grande place dans toutes les écoles et notamment dans les écoles des unités supérieures; on n'a pas pu se résoudre à les remplacer par des évolutions ayant un objectif défini comme la marche d'approche vers l'ennemi par les moyens les plus simples et les plus sûrs.

L'*Instruction pour le combat* est subdivisée en chapitres traitant des généralités, des principes généraux du combat des différentes unités, et des particularités du combat dans les bois, défilés, lieux habités, retranchements, etc.

Les *généralités* traitent du rôle général de l'infanterie au combat, des formations fondamentales, de la liaison et de la concordance des efforts, de la conduite du feu, de l'utilisation des abris et de la sûreté.

Le chapitre des *principes généraux* examine l'étendue et le fractionnement d'une troupe au combat, la protection à accorder aux flancs, l'emplacement et le fractionnement des réserves. En ce qui concerne plus particulièrement l'offensive, qu'il définit tout d'abord, il envisage l'arrivée dans la zone de combat probable et les marches d'approche, le rassemblement initial, la marche dans les zones battues par les feux de l'artillerie et de l'infanterie, l'attaque des points d'appui, les feux, l'assaut, la poursuite ou la retraite.

Concernant la défensive, il examine de même les différents points de l'action : reconnaissance, organisation et occupation de la position principale, position d'attente, défense des postes extérieurs et des points d'appui, défense des intervalles, feux, contre-attaques, contre-offensive, poursuite ou retraite.

Il n'est plus parlé dans le règlement de la « démonstrative », qui n'est qu'une modalité de l'une des formes du combat, la Commission ayant jugé qu'il appartient au commandement de nuancer le combat suivant les circonstances, et que toute troupe marchant à l'ennemi doit avoir la conviction qu'elle contribuera plus qu'aucune autre, par une action vigoureuse, au succès final.

Parmi les prescriptions nouvelles, on trouve d'excellentes dispositions inspirées par le règlement belge de 1898 et aussi par les règlements similaires allemand et français. Ce dernier surtout paraît avoir exercé une grande influence sur les membres de la Commission, ce dont on ne peut que les féliciter.

Toutefois, on ne se le dissimulera pas, l'« Instruction sur le combat » devra être revue, coordonnée avec le plus grand soin, afin d'en émonder les branches parasites, le caractère schématique, malgré l'intention sincère de ses initiateurs d'en bannir le schéma et les dispositions inapplicables sur le champ de bataille.

Enfin, un chapitre spécial renferme des notes et des considérations tactiques sur les différentes armes, leurs procédés de combat, sur les dispositions à prendre par l'infanterie contre la cavalerie, sur l'attaque et la défense de l'artillerie, sur le tir de l'artillerie par-dessus l'infanterie. On ne peut songer, dans cette chronique, à étendre davantage cet aperçu analytique de notre nouvelle « Instruction sur le combat ». Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir d'une manière plus détaillée dans une chronique ultérieure.

\* \* \*

Après le général Langlois, M. Charles Malo a publié, dans le *Journal des Débats*, une série d'articles sur « la Belgique et la Hollande dans la prochaine guerre ». Ces études ont produit une grande sensation en Belgique et ont eu une répercussion non moins vive dans les Pays-Bas. Elles renferment des

vérités fort dures pour nos deux peuples et des considérations à méditer, si nous ne voulons pas disparaître un jour de la carte de l'Europe comme nation indépendante.

La Suisse est tourmentée du même mal et la *Revue militaire suisse* s'est fréquemment fait l'écho des préoccupations de vos écrivains, quand elle a rappelé l'origine et les avatars de la neutralité et de l'indépendance de l'Helvétie. C'est à ce titre qu'un exposé sommaire des vues de l'éminent écrivain français sera utile et intéressant pour vos lecteurs.

L'auteur pose la question en ces termes :

« Lorsque éclatera la prochaine guerre européenne, quelle situation sera faite aux deux pays voisins de nous, dont le sort a toutes sortes de raisons de nous intéresser : la Belgique et la Hollande ? »

» Ils avaient eu, au XIX<sup>e</sup> siècle, depuis 1815 tout au moins, la bonne fortune de se tenir et d'être tenus en dehors de la lutte qui ensanglantait tour à tour la plus grande partie de l'Europe.

» En 1870, notamment, la guerre, qui s'était si fort approchée de l'un d'eux, avait finalement épargné son territoire, et l'autre, grâce à une position géographique vraiment privilégiée, n'avait eu à redouter à aucun moment de servir de champ de bataille à personne.

» Il paraît aujourd'hui difficile que cette destinée si enviable se prolonge fort avant dans le siècle qui vient de commencer. La Belgique presque sûrement, la Hollande très probablement, se trouveront englobées « volentes nolentes » dans la guerre qui mettra bientôt aux prises l'Allemagne d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre. Guerre certaine, inévitable, parce qu'elle doit résulter non pas seulement de combinaisons diplomatiques, mais de la force même des choses, parce que l'Allemagne, avec sa population toujours croissante et sa puissance économique démesurément accrue, étouffe déjà dans les limites où elle est actuellement resserrée ; et elle est obligée de faire un nouvel effort pour les élargir encore, parce que son expansion pacifique normale est tout près d'atteindre son terme maximum et que, en s'y restreignant comme elle l'a fait depuis 1871, elle risquerait de travailler pour les autres beaucoup plus que pour elle-même. »

Charles Malo n'est pas le seul publiciste qui ait abordé le même sujet. En Allemagne, des brochures et revues, le *Deutsches Offizierblatt* ; en Angleterre, le *Times*, travaux que le public militaire belge connaît par les traductions qu'en a données la *Belgique militaire* ; en France, les études du général Langlois ; en Belgique même, le général Brialmont, le général Ducarne et les auteurs de la brochure « Grœninghe ».

L'enquête à laquelle a procédé M. Charles Malo, lui a prouvé que : « Dans la meilleure des Hollande et surtout dans la meilleure des Belgique possible, l'opinion courante est qu'il n'y a qu'à se laisser vivre et enrichir. Au Nord du Hollandje-Diep et de la Basse-Meuse, et plus encore au Sud, on a con-

tracté et conservé la douce habitude de dormir de ses deux oreilles sur le « mol oreiller de la paix ». Et les choses militaires n'y passionnent guère que les militaires et quelques politiques avisés. A moins, bien entendu, qu'elles n'aient une répercussion immédiate sur les intérêts civils et économiques, comme, par exemple, en Belgique, la grosse affaire des fortifications d'Anvers et celle du service obligatoire. »

Ce n'est point que le patriotisme belge comme le patriotisme hollandais ne soient très réels et très vifs, voire susceptibles et même ombrageux à l'occasion, « contrairement à ce que pensent quelques-uns dans certaines contrées environnantes ». « Seulement, ce n'est pas lui faire une injure que de dire qu'il ne se montre pas en général aussi clairvoyant qu'on le souhaiterait, et qu'il est enclin, sinon à des éclipses, du moins à des assoupissements prolongés, dont il ne sort qu'avec peine et devant la menace d'un danger manifeste, — quiétude si sincère, si touchante, que les gouvernements eux-mêmes se font scrupule de la troubler. »

L'auteur félicite les écrivains militaires belges qui combattent avec une opiniâtreté inlassable pour le service personnel. Pour obtenir cette réforme, il leur faut convaincre dûment la nation, non seulement de son utilité, mais encore de sa nécessité absolue, et tout d'abord démontrer nettement que la Belgique n'est pas aussi complètement couverte par sa neutralité qu'elle se plaît à le croire — bien pis : qu'il n'existe pas de garantie plus précaire, plus fragile, plus trompeuse et plus décevante que celle dont elle s'imagine jouir « à perpétuité » (le mot étant pris, bien entendu, dans son sens diplomatique).

M. Malo passe ensuite en revue les armées belge et néerlandaise et se demande si dans leur état présent elles seraient réellement à la hauteur de la rude mission qui leur incomberait en cas de conflagration générale — ou d'agression particulière. Puis, il examine si, en prévision d'une semblable éventualité, il n'y aurait pas un très grand avantage pour les deux royaumes à se prêter un mutuel appui, et si, par une union, ou tout au moins par une « entente » militaire, telle que la préconise le général Langlois avec maints publicistes des pays intéressés, la Belgique et la Hollande ne réussiraient pas à conjurer, et même à détourner les dangers d'une invasion qui porterait à leur prospérité actuelle le coup le plus terrible — supposé qu'elles n'y perdissent point leur autonomie, leur indépendance, leur existence nationale.

L'auteur fait un examen approfondi de la puissance militaire hollandaise, de son système défensif et conclut que la Néerlande semble bien défendue par sa « ligne d'eau fortifiée », mais que bien des circonstances : fortes gelées, sécheresse, invasion brusque, pourront rendre son utilisation précaire.

Quant aux dangers qui menacent la Belgique, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'écrivain français met hors cause deux des voisins, l'An-



gleterre et la Hollande, qui sont des alliés naturels intéressés au maintien de l'indépendance belge.

Restent à redouter les deux autres voisins, la France et l'Allemagne. M. Malo, en publiciste consciencieux, ne cherche pas à démontrer que les Belges n'ont rien à craindre de la première et tout de la seconde ; il raisonne et prouve que de nombreuses circonstances peuvent amener les Allemands ou les Français à violer le territoire de la Belgique. Mais l'auteur dénonce le péril allemand comme fort menaçant, car les nécessités économiques, la lutte pour l'existence, obligeront tôt ou tard, plutôt tôt que tard, les Germains à s'assurer des débouchés les plus directs et les plus sûrs sur la mer. Amsterdam, Rotterdam et Anvers, concurrents de plus en plus dangereux de Hambourg et Brême, grâce à leur situation géographique beaucoup plus favorable à tous égards, doivent être nécessairement convoités par l'Allemagne, à l'industrie et au commerce de laquelle leur possession assurerait de si grands et si précieux avantages.

« Déjà, dit-il, les ports si prospères de l'Escaut et de la Meuse sont en butte à cette invasion pacifique, à cette conquête commerciale, à cette absorption lente et patiente, auxquelles excelle la race teutonne ; déjà, à plusieurs reprises, la Hollande a été pressée d'adhérer au Zollverein, c'est-à-dire de consentir à une annexion économique que la Belgique serait à son tour obligée de subir et qui entraînerait tôt ou tard leur annexion politique ou une situation subordonnée et dépendante qui n'en différerait qu'en apparence. « Volens nolens », l'Allemagne sera entraînée un jour ou l'autre à cette double acquisition que la nature et la force des choses lui imposent ; ses intérêts feront au besoin violence à ses sentiments, supposé qu'ils soient et restent aussi foncièrement pacifiques qu'elle l'assure. Elle étouffera bientôt, avons-nous dit, elle étouffe déjà dans ses limites actuelles : il faudra bien qu'elle se donne de l'espace et de l'air.

M. Malo estime en outre que dans la prochaine guerre franco-allemande les deux armées auront un intérêt plus pressant que jamais à envahir notre pays. Avec leurs effectifs démesurément accrus, dit-il, les armées seront trop à l'étroit pour manœuvrer ; elles étoufferont, elles aussi, dans l'espace compris entre les frontières luxembourgeoise, belge et suisse. Cette dernière ne sera peut-être pas violée, surtout si les Suisses continuent à faire bonne garde — un tel mouvement détournant aujourd'hui de son véritable objectif l'armée qui l'entreprendrait ; mais la première le sera sûrement, et fort probablement aussi la seconde.

Le système de guerre des Français, celui que leur attitude de plus en plus défensive ou expectante les a conduits à accepter, incitera les Allemands à un vaste mouvement débordant vers le Nord-Ouest de la France, qui autrefois eût été dangereux pour eux, mais que les circonstances nouvelles rendent presque inévitable, vu la difficulté de forcer les Français de front, sur

la Meuse, surtout si c'était derrière cette rivière que ces derniers croyaient devoir prendre position. Alors, par les deux Luxembourg, afflueraient les troupes des corps d'armée formant la droite allemande, et il est à présumer que, ainsi conduits à étendre vers le Nord leur front d'opérations, les Allemands auraient avantage à élargir leurs bases du même côté, de façon à effectuer plus à l'aise leur déploiement stratégique. Dans ce cas, si déterminés que seraient les Français à respecter la neutralité belge et, en tous cas, à ne pas prendre l'initiative de sa violation, force leur serait bien de prévenir ou en tous cas, de parer le coup redoutable que pourrait leur porter un adversaire que n'arrêterait pas le même scrupule. D'autre part, les Français, en apprenant que les Allemands auraient pénétré sur le territoire belge, seraient amenés à porter une partie de leurs forces au devant d'eux ; il en résulterait naturellement que toute la partie sud-ouest de la Belgique serait englobée dans le théâtre de la guerre. Se basant sur ces considérations, M. Malo conclut que Anvers ne jouera pas le rôle que l'autorité militaire belge lui prête dans son système stratégique, et qu'en fin de compte, cette forteresse ne rendrait aucun service.

En pareille occurrence, les fortifications de la Meuse ne rempliraient pas un rôle beaucoup plus important, l'ennemi ayant la partie belle à les éviter et à déboucher par Mæstricht ou plus au Nord encore : la neutralité de la Hollande, si elle existait toujours, ne serait pas pour arrêter celui qui ne tiendrait aucun compte des traités sacro-saints par lesquels était garantie celle de la Belgique !

Par contre, les grandes places de Liège et de Namur — la première surtout — bien pourvues et bien gardées, seraient parfaitement à même non seulement de fermer la route la plus directe et la plus facile à l'envahisseur pénétrant par un point quelconque de la frontière belgo-allemande, mais encore de servir de bases et de points d'appui à l'armée destinée à couvrir les frontières belgo-luxembourgeoise et belgo-française. Bien outillée, mobilisée rapidement et surtout disposant d'effectifs suffisamment élevés, l'armée belge serait incontestablement à même d'intervenir efficacement dans la lutte et d'apporter le très utile appoint dû à celui de ses voisins qui aurait respecté son territoire, ou n'y serait entré que manifestement contraint et forcé par l'autre. L'auteur se voit amené à se demander, comme précédemment pour l'armée hollandaise, si l'armée belge est en mesure de remplir le rôle qui lui incombe et après démonstration il conclut par une négation formelle.

En faisant la part des exagérations contenues dans cette thèse, il est évident que les positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur ne rendront que des services négatifs, en absorbant le plus clair de nos effectifs, tant que nos forces n'auront pas été réorganisées et considérablement augmentées par le service militaire général et obligatoire, comme le demande Grœninghe

avec notre Roi et tous les patriotes éclairés. Il faudra également, maintenant que la réfection d'Anvers est commencée, procéder sans retard au complément de défense exigé par Liège et Namur.

On se demande même comment il est possible, qu'avec une population de plus de sept millions d'habitants, le contingent belge n'atteigne que 13 300 hommes, alors que si la Belgique était française ou allemande, il serait quadruplé. D'autre part, l'effectif de paix (42 000) est notoirement insuffisant pour entretenir sur un pied convenable les nombreuses unités à constituer lors de la mobilisation.

Or notre pays est capable d'incorporer aisément 30 000 recrues par an, et de constituer en temps de guerre une armée de première ligne de 300 000 hommes.

En s'alliant, les deux voisins du Nord et du Sud pourraient mettre sur pied 5 à 600 mille hommes et conserver 200 000 hommes de landwehr, c'est-à-dire de quoi faire passer aux Allemands et aux Français l'envie d'utiliser le territoire des Pays-Bas-Belgique pour servir leurs desseins stratégiques ou politiques.

\*  
\*  
\*

La *Société néerlandaise pour l'étude des sciences militaires* a organisé à Bréda une conférence contradictoire sur la situation militaire de la Belgique et de la Hollande. Des officiers belges y ont été invités.

Les points les plus importants qui ont été examinés sont les suivants :

- a) Opportunité d'une alliance hollando-belge ;
- b) Eventualités de guerre où la Hollande et la Belgique auraient intérêt à coordonner leurs efforts pour défendre leurs territoires envahis ou leur indépendance menacée ;
- c) Utilité de la création d'attachés militaires, belge à La Haye et néerlandais à Bruxelles.

Le capitaine Tonnet, professeur à l'Ecole supérieure de guerre à La Haye, a exprimé l'avis que, au point de vue militaire, tous les arguments plaident puissamment en faveur d'une alliance, mais que cette combinaison doit néanmoins être écartée pour des raisons d'ordre politique.

Cette conclusion cadre parfaitement avec l'attitude que la neutralité perpétuelle impose à notre pays. L'opinion que la Belgique ne peut conclure une alliance défensive réciproque avec une autre puissance est généralement admise. Dans son ouvrage récent sur *La neutralité de la Belgique*, le baron Descamps, professeur de Droit international à l'Université de Louvain, dit, d'ailleurs, avec raison : « Les éventualités de guerre se présentant, un concert défensif serait d'autant plus facile à réaliser, qu'il serait plus impérieusement commandé par les circonstances. Les meilleures alliances, les plus durables, ne sont pas toujours celles qui sont scellées par un instrument

diplomatique. La communauté d'intérêt dans les questions vitales peut établir une solidarité naturelle plus étroite que toutes les alliances.»

Aussi, les officiers belges se sont-ils attachés à faire voir que, dans certaines éventualités de guerre, la Belgique et la Hollande seraient englobées dans une même attaque, et que, dès lors, le salut résiderait dans la combinaison des efforts des deux armées. Ils ont établi qu'un envahisseur, quel qu'il soit, ne saurait s'emparer de la Belgique sans violer le territoire néerlandais. Cette assertion n'ayant pas été contredite, ils ont examiné la coopération qui pourrait être réalisée en temps de guerre, et ont fait ressortir les avantages qui en résulteraient pour les deux pays. Le lieutenant-colonel Hoozeboom, chef d'état-major d'une division d'infanterie à La Haye, s'est déclaré partisan d'une coopération éventuelle qui serait indiquée par les circonstances. Les autres officiers néerlandais qui ont pris la parole admettent également pareille coopération. C'est là un point qui semble acquis, et dont l'importance n'échappera à personne.

L'utilité de la création d'attachés militaires n'a pas été contestée. Au contraire, les officiers néerlandais ont exprimé le désir de voir réaliser cette création.

Le capitaine Tonnet dit : « Sans contracter une alliance militaire, il serait possible de faire un pas en avant dans la voie de la combinaison des efforts, à l'heure du danger, en adjoignant des attachés militaires aux légations néerlandaise à Bruxelles et belge à La Haye. J'espère de tout cœur qu'on créera ces attachés militaires. S'ils étaient bien doués, ces officiers pourraient après un contact prolongé avec l'armée amie, accomplir le rôle que Muffling et Hardings ont joué aux quartiers généraux de Wellington et de Blücher. »

Le 4 novembre se sont réunis dans la salle du Sénat belge les délégués politiques des deux pays, pour étudier le côté économique d'une entente hollando-belge.

L'ordre du jour était ainsi fixé :

1. Réduction des taxes postales et télégraphiques, unification des tarifs de transport et des colis postaux.
2. Homologation des diplômes, brevets d'invention, exéquatur des jugements.
3. Législation du travail.
4. Questions maritimes, régime des canaux, transports maritimes et pêche.
5. Agriculture.

Subsidiairement : union douanière et examen des difficultés qui y sont attachées.

Comme on le voit, le mouvement s'accroît et nul doute qu'on arrivera

dans un temps peu éloigné à une solution bienfaisante pour l'avenir des deux nations sœurs et pour la paix de l'Europe centrale.

## CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation de l'Ecole d'artillerie de Fort Monroe. — Un projet de divisions territoriales spéciales pour l'artillerie de côte. — A West Point. — Manœuvres et marches d'épreuve.

Le *General Order*, n° 178, du 28 août dernier, vient de compléter la réorganisation de l'artillerie de côte en transformant entièrement l'Ecole d'application d'artillerie de Fort Monroe (Virginia). Celle-ci sera désormais connue sous le nom de *Coast Artillery School* et comprendra trois grandes divisions.

I. Artillerie et Défense par bouches à feu.	}	Artillerie proprement dite.
		Défense (élémentaire et cours avancé).
		Balistique.
II. Electricité et Défense par les mines.	}	Explosifs (élémentaires et cours avancé).
		Mines sous-marines.
		Défenses sous-marines.
III. Division des hommes de troupes (spécialistes).	}	Force motrice (élémentaire et cours avancé).
		Electricité (élémentaire et cours avancé).
		Electriciens.
		Machinistes.
		Artilleurs-spécialistes.

Il est à remarquer que les cours de la III<sup>e</sup> Division peuvent être suivis par les officiers de la milice appartenant à l'artillerie lourde ou de position. Toutefois ce n'est pas là la première école d'application ouverte aux membres de la garde nationale, et ceux-ci n'ont jamais fait preuve d'un désir immodéré de perfectionner de cette façon, à leurs frais en somme, leur instruction professionnelle. Le service, pour eux, est volontaire; et les grades se donnant par l'élection, ils ne retirent rien d'autre d'un séjour aux Ecoles qu'une satisfaction personnelle — ce qui est peu par le temps qui court. Il nous semble qu'on se fait aussi illusion en ce qui concerne les avantages de ces cours de la III<sup>e</sup> Division pour le recrutement de l'armée. On a avancé que les cours en question, qui embrassent la photographie, le dessin mécanique, une partie de la trigonométrie, de l'algèbre, etc., sont de nature à attirer dans l'artillerie de côte des jeunes gens laborieux et sérieux qui saisiront avec empressement cette occasion de perfectionner leur instruction sans bourse délier. Cela est très possible; mais si l'on s'imagine que les gradués de cette Ecole resteront dans l'armée, on se berce de douces chimères. Il

est à peu près inévitable, en effet, que ces canonnières et sous-officiers se hâteront de prendre dans la vie civile, à l'expiration de leur engagement de trois ans, les positions pour lesquelles ils auront reçu une excellente préparation. Peut-être même certains d'entre eux s'arrangeront-ils pour acheter leur libération par anticipation, ainsi que la loi le permet, lorsqu'ils recevront de l'industrie privée quelque offre avantageuse. Le seul moyen de parer à cet inconvénient serait sans doute d'exiger des futurs élèves de la III<sup>e</sup> Division de l'École d'artillerie de côte qu'ils s'engagent à servir au moins six ans dans l'armée régulière. Le gouvernement aurait le droit de mettre cette condition aux bénéfices de l'instruction gratuite et très complète donnée à Fort Monroe.

En passant, notons qu'étant donné le nouveau caractère de cette École d'application, il n'y aura plus de raison pour conserver l'École de torpilleurs de Fort Totten et ses annexes, qui seront avec fruit fondues avec la *Coast Artillery School*.

\* \* \*

Pour en terminer avec l'artillerie à pied, nous devons mentionner le projet élaboré par le général Murray, chef de la *Coast Artillery*, et consistant à placer les postes d'artillerie de côte dans des divisions territoriales spéciales, indépendantes des départements militaires existant actuellement. Ces divisions seraient commandées, naturellement, par des officiers généraux sortant de la *Coast Artillery*. La raison donnée pour cette innovation est qu'une foule de questions relatives à cette branche de l'arme ne sauraient être résolues par des généraux non familiers avec le service de plus en plus compliqué et spécial des batteries de côte.

\* \* \*

Quoique sans chef spécial comme sa sœur des côtes, l'artillerie de campagne poursuit sa réorganisation. Elle est maintenant divisée définitivement en 6 régiments à 6 batteries (1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> de campagne proprement dits; 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> de montagne; 6<sup>e</sup> à cheval).

L'état-major général songe, paraît-il, en ce moment, à créer, non loin des côtes de l'Atlantique, un ou deux postes pour cette branche de l'arme, analogues à ceux existant, par exemple, à Fort Sill et à Fort Riley. On trouve dangereux de concentrer toute l'artillerie mobile dans des régions si éloignées de l'Atlantique et surtout dans des climats si différents de celui où les batteries pourraient être appelées à opérer le cas échéant. Les États-Unis sont si vastes et comprennent des régions si diverses qu'il faut beaucoup de temps aux chevaux constamment stationnés dans une partie donnée du pays pour s'acclimater dans une autre située à 1500 ou 2000 kilomètres plus au nord ou plus au sud. L'expérience l'a prouvé clairement l'année dernière quant on a fait participer aux manœuvres du Texas du sud des

chevaux venus de garnisons du nord des Etats-Unis. La différence d'altitude est aussi à considérer : on ne transporte pas impunément des chevaux de 1400 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans transition, au bord de l'Océan, et *vice et versa*.

D'autre part, le *General Staff* cherche à éliminer toutes « voitures sur roues » des batteries de montagne. Deux projets sont à l'examen : l'un dotant chaque batterie d'un train de 20 mulets de bât pour porter ses bagages et ses vivres ; l'autre formant un train de *battalion* (groupe de 3 batteries) de 65 mulets. Déjà, à l'heure actuelle, les outils, la forge, les objets de rechange sont portés à dos de mulet (*General Order*, n° 131, du 12 juin dernier).

Remarquons en passant que jusqu'ici, par suite de l'insuffisance des casernements, des exigences du service colonial et de l'occupation de Cuba, il n'est guère possible d'avoir plus de trois batteries montées dans le même poste. La seule exception est en faveur du 6<sup>e</sup> régiment (à cheval), tout entier concentré à Fort Riley (Kansas). Un régiment, le 2<sup>e</sup> (campagne propre) n'a que deux batteries à la portion centrale ; les quatre autres sont disséminées de la frontière du Canada jusqu'à Cuba. Il faudra du temps pour que la réorganisation de l'artillerie de campagne en régiments porte ses fruits !

\* \* \*

Depuis quelque temps, dans les milieux militaires et dans la presse, on entend adresser contre les deux grandes Ecoles militaires, West Point et Annapolis, de sérieuses critiques. La première seule de ces Ecoles nous intéresse, puisque l'autre appartient à la marine. Mais les conditions sont, paraît-il, identiques dans les deux établissements. En général, on s'accorde à reprocher au système d'instruction de West Point d'être par trop technique, de tout sacrifier à l'utilité immédiate, sans laisser de marge pour ce qui peut donner à un officier cette éducation variée qui est nécessaire en bonne société. Pour citer quelques exemples : la littérature est presque entièrement sacrifiée ; l'histoire et la philosophie élémentaires ont disparu pour ainsi dire des programmes. Un tel système ne stimule par les facultés intellectuelles, sauf la mémoire, et en tout cas il met le *West Point graduate* dans une position d'infériorité vis-à-vis des gradués des Universités ou Collèges civils. Il ne faut pas oublier que le cadet, à son entrée à West Point, n'a pas nécessairement l'instruction relativement variée du jeune Français qui entre à St-Cyr ou à Polytechnique après des années d'études au Lycée. Désigné par le congressman de son district ou choisi par le président *at large*, il n'est guère examiné que pour la forme à son arrivée à l'école. La tâche de celle-ci, on doit le reconnaître, n'est pas facile. Très naturellement la faculté a paré au plus urgent en s'attachant à produire des officiers efficaces — et elle y a réussi. Les anciens élèves de West Point sont éminemment prati-

ques. Les ordres, les règlements élaborés par eux sont toujours empreints d'un sentiment exact des besoins du moment; ils vont droit au but et sont en même temps plus élastiques, plus faciles à comprendre et à exécuter que ceux émanés des ministères de la guerre de bien des pays d'Europe. C'est déjà quelque chose ! Les jeunes officiers chargés d'inspections comme celle de la milice s'acquittent, sans exception, de leur mission sérieusement et d'une façon satisfaisante; leurs rapports témoignent de beaucoup plus de jugement et de sagacité qu'on n'en attendrait de « subalternes » de leur âge et de leur temps de service. Au camp, aux manœuvres, les officiers sont essentiellement « débrouillards », capables de se tirer sans hésitation des mille et une petites difficultés imprévues du service en campagne. Après tout, à l'époque où nous vivons, ce qu'il faut dans toutes les branches de l'activité humaine, ce sont des spécialistes. West Point, indiscutablement, en forme pour l'armée. La question de savoir s'il est sage de toucher à l'instruction actuelle dans le but de la rendre plus « mondaine » est certainement grave et malaisée à résoudre. Il a été allégué qu'une des sources du mal se trouve dans le fait que la faculté est pour ainsi dire exclusivement composée d'officiers, lesquels ne peuvent guère savoir que ce qu'on leur a appris à l'École même. On pense que nombre de chaires devraient être confiées à des professeurs civils, de la même classe que ceux qui enseignent dans les Universités. Peut-être a-t-on raison. Mais ces professeurs n'auraient-ils pas une tendance à entrer dans trop de détails? Il est bien difficile à un professionnel de l'enseignement supérieur de se maintenir toujours dans les limites imposées par les besoins d'une école militaire. Nous nous rappelons la lutte que dut soutenir en 1880-81 le directeur de l'École d'application de Fontainebleau pour faire rentrer ses professeurs dans ces mêmes limites — et ces instructeurs étaient des officiers —, seulement ils avaient enseigné si longtemps qu'on eût pu les assimiler à des professionnels ! Chacun consentait à voir réduire... le cours de ses collègues, et déclarait l'avenir de l'École compromis si l'on touchait à son propre programme.

Il n'est pas possible de parler de West Point sans mentionner une recrudescence — oh, bien petite, mais indéniable — de l'épidémie de brimades qui sévissait jadis sévèrement dans cet établissement. Rien n'a la vie plus dure que ces étranges pratiques. Disparues sous une forme, elles renaissent sous une autre, malgré les exemples faits par l'autorité militaire. Encore faut-il s'estimer heureux que MM. les cadets aient définitivement renoncé à faire subir aux pauvres « plebes » le supplice de la sauce poivrée et d'autres soi-disant épreuves qui semblaient empruntées aux rites des barbares de l'Afrique centrale.

\*  
\*  
\*

Pour passer à un sujet plus important, constatons que les Camps d'instruction de 1906, ainsi qu'on peut le relever dans les divers Rapports de



commandants de Département, ont donné de bons résultats. On ne se plaint guère que du défaut de décentralisation en ce qui concerne l'administration des camps, les réquisitions, les distributions, etc. Un peu plus de latitude laissée sous ce rapport aux officiers généraux par les bureaux de Washington ou ceux des Départements, non seulement faciliterait le service, mais de plus exercerait les états-majors actifs au métier qu'ils auraient à faire en campagne. Ce qui prouve que la routine et la paperasserie n'existent pas seulement au Vieux Monde.

A signaler, à l'occasion de ces exercices de 1906, qu'à F<sup>t</sup> Riley figurait un régiment de milices venu d'Arkansas, et qui était composé de soldats si jeunes et si mal entraînés que les manœuvres ne purent lui être d'aucune utilité sérieuse. Il est juste d'ajouter que la pratique d'admettre de tout jeunes garçons dans la garde nationale se perd de plus en plus; on ne la retrouve guère que dans quelques Etats du Far West. En Colorado, lors de la dernière grève de Cripple Creek, elle a produit de déplorables résultats qui sont, dans cet Etat au moins, une bonne leçon pour l'avenir. On a pu remarquer, durant les exercices divers de l'an passé, une tendance à diminuer la charge des hommes, non en réduisant le nombre ou le poids des effets et objets d'équipement, mais bien en faisant manœuvrer et marcher les troupes sans chargement, excepté ce qui est absolument indispensable, comme le manteau. Presque tout le reste est porté sur les voitures. Il va sans dire que cela exige des trains un peu encombrants; mais étant donné que ni le cantonnement ni le logement chez l'habitant n'existent chez nous et qu'il faut transporter un matériel complet de campement dès qu'on se déplace, il y a peu d'inconvénients en temps de paix, à mettre les sacs, etc., sur les « wagons ». Cependant, on peut se demander s'il est prudent d'habituer les hommes à manœuvrer sans chargement — à moins que l'état-major général n'admette franchement cette pratique pour le temps de guerre, ce qui est douteux. Il semble même qu'on veuille étendre le système en question aux chevaux. A l'issue des manœuvres de F<sup>t</sup> Russell, l'été dernier, un expert en matière chevaline, le lieut.-colonel Dodd, du 10<sup>e</sup> de cavalerie, qui avait rempli les fonctions d'arbitre, a déclaré que d'après le résultat de ses observations, il était nuisible aux chevaux d'être constamment munis du paquetage de campagne. On prétend les entraîner ainsi, dit-il; en réalité on les fatigue inutilement. Tout chargement en dehors de ce qui est strictement nécessaire est un handicap. « Aux courses d'un demi-mille, par exemple, le jury accorde au départ, cinq pieds d'avantage au cheval qui porte un poids additionnel de *une* livre: or, aux manœuvres, vous mettez sur les chevaux de 80 à 100 livres extra et vous leur faites exécuter des charges au galop en affirmant que cela leur fait du bien. » Toujours selon le colonel Dodd, il est possible d'obtenir infiniment plus d'un animal qui a été entraîné *non chargé*, même si,

à un moment donné, on réclame de lui un effort considérable avec le paquetage complet.

Puisqu'il est trop tôt pour parler des manœuvres diverses de cette année, nous nous bornerons à relever que l'on a fait sur les côtes du Pacifique les mêmes exercices combinés pour batteries de côte et garde nationale que ceux que nous mentionnions dans notre dernière chronique et qui ont eu lieu dans l'est. Mais il paraît que les milices de Californie ont causé au commandement quelque désappointement sous le rapport de leur équipement. A Fort Riley, en Kansas, des exercices combinés d'artillerie et du génie, avec tir réel sur des redoutes, ont lieu en ce moment. La milice du Kansas y participe en partie. Dans presque toute l'étendue de l'Union il y a eu, d'autre part, des marches d'épreuve par unités séparées. Certaines troupes montées de la garde nationale ont même suivi cet exemple — entre autres une batterie de campagne de Missouri qui s'est portée de Kansas City à St-Joseph.

Il y a quelque temps nous avons mentionné dans ces colonnes la longue marche d'épreuve exécutée par une batterie de campagne du 3<sup>e</sup> régiment de Fort Riley (Kansas) à Fort Sam Houston (Texas). Voici certains détails complémentaires sur cet exercice. La distance parcourue fut de 1541 kilomètres. La batterie fit la route en 60 jours dont 48 de marche et 12 de séjour ou repos — ce qui donne une moyenne de 30 km. 056 par étape. Pour se rendre un compte exact des difficultés de cet exercice, il faut savoir que l'on ne possédait en général sur les régions parcourues que des renseignements très vagues au point de vue topographique, et à celui des ressources que, sur une partie de la route, la colonne se trouva arrêtée par des boues dont aucune description ne saurait donner une idée. A certains moments, elle ne put faire que de 2 km. à 2 km. 500 par heure, forcée de décrasser les roues tous les 1500 mètres environ. Malgré les fatigues, la traversée de territoires malsains, la batterie n'eut que fort peu de malades. Un seul cheval sur 90 mourut d'un cas d'entérite. Le reste arriva à bon port, y compris une bête de 28 ans qui fit la route attelée. Le matériel résista bien, quoique les pièces eussent été submergées au passage de gués profonds. Il va de soi que beaucoup d'observations faites au cours de la marche ne pourraient avoir d'intérêt pour nos lecteurs parce qu'elles ont trait à des détails spéciaux à l'équipement ou harnachement américain. Nous relèverons seulement ici: 1<sup>o</sup> que le collier métallique des chevaux de trait donne de bons résultats si on prend la précaution de l'ouvrir et de l'essuyer aux haltes; 2<sup>o</sup> que les longues haltes énervent les attelages, qui tirent alors avec moins d'énergie que si l'arrêt n'a pas dépassé de 15 à 20 minutes. Il semble aussi qu'il y ait avantage à faire voyager les chevaux haut-le-pied sans harnais, afin d'éviter les blessures causées par le ballottement des bricoles.

---

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Notre situation militaire devant la Chambre. — Satisfecit donné à l'administration de la guerre. — L'éducation physique de la jeunesse. — Le service intérieur. — En plein brouillard. — Le prestige des caporaux et l'hygiène. — Les ateliers de compagnie. — L'accident de Bourges. — Le général Amourel.

J'ai eu bien des fois l'occasion de parler de M. Charles Humbert. Mais il faut que je reparle, fût-ce pour répéter ce que j'en ai dit, de cet homme encore jeune qui occupe déjà une place importante dans le pays. Aussi bien est-il agréable de rappeler qu'il l'a acquise en refusant de s'associer à des prévarications. On éprouve quelque fierté à songer qu'en France un acte de vertu peut amener aux plus hautes situations un ancien garçon de marchand de vin. Car il n'est pas douteux que M. Humbert soit en route pour le ministère de la guerre. Il en est sorti capitaine en disgrâce ; on s'attend à l'y voir rentrer ministre.

On comptait sur son livre (*Sommes-nous défendus?*) pour hâter son accession au pouvoir. Malheureusement, l'effet n'a pas répondu aux espérances que l'on avait conçues. L'auteur a eu le tort de prendre exemple sur Taine, qui n'est certes pas un mauvais modèle, mais auquel on a pu reprocher d'avoir fait de l'histoire en rassemblant de menus faits précis, en accumulant des détails exacts, au lieu d'imiter un Michelet qui a su se faire, des vues d'ensemble très justes avec une documentation insuffisante ou médiocre. Bref, on lui a reproché très fort des généralisations trop hâtives.

Il a eu un tort plus grave encore. Il a secoué le mol oreiller de quiétude sur lequel la nation s'était endormie. Or, on ne s'attaque pas à quelque chose de considérable et d'antique comme est le ministère de la guerre, sans susciter des contradictions aussi violentes qu'intéressées de ceux qui en ont dirigé les destinées. En disant que nous ne sommes pas défendus, ce n'est pas seulement le général Picquart que M. Humbert incriminait, mais ses prédécesseurs, MM. Etienne et Berteaux, pour ne pas remonter plus haut. Ils n'ont pas manqué l'un et l'autre, ou les uns et les autres, de protester véhémentement et d'affirmer qu'il ne s'est rien passé de reprehensible sous leur règne, qu'il n'y a rien dans l'armée dont la responsabilité doive peser sur eux.

De son côté, M. Messimy, délégué par la commission de l'armée pour faire une enquête sur les conditions de la défense nationale, a cru devoir rassurer l'opinion publique très effrayée par les affirmations troublantes du député de Verdun. Dans son inspection de la frontière, le député de Paris a trouvé la situation bonne ou en voie d'amélioration. Il ne pouvait donc laisser dire qu'elle fût mauvaise.

Les seules personnes qui aient semblé prendre plaisir aux révélations décourageantes de M. Humbert sont des membres de l'opposition, pour qui tout est bon, de ce qui est de nature à déconsidérer le gouvernement. Mais la satisfaction même qu'ils ont affichée ne pouvait qu'inciter la majorité à faire bloc contre eux. De là, ce résultat, que le livre de M. Humbert a laissé le parlement indifférent et sceptique, après avoir semé au dehors une agitation violente.

L'émotion s'était trouvée accrue par la coïncidence d'une publication du général Langlois dans la *Revue des deux mondes*. Assurément, son article du 15 octobre, où sont mises en parallèle les forces tant matérielles que morales de la France et de l'Allemagne, cet article ne devait pas toucher la masse du public. Il ne s'adressait qu'aux gens du monde, et son retentissement ne pouvait être que limité. Mais il s'est augmenté de tout le tapage suscité par le livre de M. Humbert. Aussi le ministre de la guerre a-t-il été interpellé sur la situation de notre armée.

L'assaut a été mené par MM. Gautier (de Clagny) et Lasies. Il a été repoussé par M. Messimy. M. Humbert est alors venu à la rescousse, ce qui a déterminé le général Picquart à donner de sa personne. Et la victoire lui est restée.

Le débat a été particulièrement intéressant et mouvementé; mais il n'est pas utile d'en indiquer les péripéties, et je relèverai seulement quelques points de la discussion.

Sur les gens et sur les actes, d'abord, on ne s'est guère trouvé d'accord: tel général a été représenté par M. Humbert comme impotent, et par le ministre comme valide. Ou bien l'un trouvait reprehensibles des officiers que l'autre jugeait digne d'un avancement exceptionnel. Ou encore l'indiscipline flétrie par celui-ci n'était plus, pour celui-là, qu'une défaillance passagère, très explicable, sinon très excusable. L'armée ne se désorganise pas, comme on l'a prétendu: elle évolue, tout simplement.

Eh, oui! Mais ne peut-on dire qu'une telle évolution, c'est une révolution, sans en avoir l'...air?

La question des places fortes est une de celles auxquelles on a consacré le plus d'attention. L'auteur de *Somme-nous défendus?* représente le camp retranché de Verdun, et il est particulièrement au courant de ce qui s'y passe. Il est vrai qu'il n'a peut-être pas une compétence complète en fortification: le général Picquart n'a pas manqué de « blaguer » cet ancien sous-officier qui a confondu « l'escarpe et la contre-escarpe, de manière à en faire frémir son professeur de fortification! » De son côté, le général Langlois, qui n'est pas sans connaître l'état de nos ouvrages de l'Est et qui a quelque autorité en la matière, s'émeut peu du délabrement de certains forts, estimant que le salut est dans les armées de campagne bien plus que dans les remparts inertes, dans les « escarpes » et les « contre-escarpes. »

Qu'il y ait eu des erreurs commises dans la construction des maçonneries, dans le tracé des embrasures, dans la situation donnée aux coupoles, personne ne le nie. Mais ces défauts ont été corrigés. Seulement il arrive qu'on démolisse un bétonnage pour le refaire, et alors on voit les talus éventrés. Ou bien on évacue le contenu d'un magasin pour en répartir les munitions dans différents dépôts, et alors on constate que ce magasin est vide. Il l'est, tant qu'il n'a pas reçu les approvisionnements qui doivent remplacer ceux dont il s'est démuné. Vous vous rappelez le tableau célèbre qui représente la mer Rouge, alors que la mer s'est retirée, que les Juifs ont passé, que les Egyptiens ne sont pas encore arrivés, de telle sorte qu'il n'y a rien.

Certains ouvrages, sans être précisément déclassés, ont cessé d'être entretenus; on a estimé qu'on avait un meilleur emploi à faire de son argent qu'à en dépenser pour les réparer. Une commission nommée en 1900 a fait le départ des travaux à effectuer et de ceux qu'il fallait ne pas entreprendre. Il n'est donc pas étonnant que des murs se soient écroulés, que des fossés se soient comblés. Je me rappelle la visite que j'ai faite, l'an dernier, sur le front ouest de Langres, aux ouvrages de Perrancey, du Fays, de Noisdant. Il m'est apparu qu'ils étaient destitués de toute valeur défensive. Mais c'est intentionnellement qu'on les avait laissés dans ce pitoyable état.

En résumé, si beaucoup de défauts ont été signalés, il en est dans le nombre qui résultent de circonstances accidentelles et qui sont passagères. D'autres tiennent à un dessein bien arrêté: certaines parties de notre système défensif ont été sacrifiées, de propos délibéré. Dès lors, on peut contester le bien-fondé du principe en vertu duquel on les a abandonnées; mais on ne saurait taxer de négligence ceux qui n'ont fait que se conformer à un programme adopté en connaissance de cause.

Il est certain pourtant qu'il y a eu de la négligence. M. Messimy ne l'a pas caché, et il a très nettement exposé l'historique de la question dans les termes que voici:

Il est très vrai que, de 1896 à 1904, pendant huit ans, on n'a pour ainsi dire rien dépensé dans les places fortes de l'Est. Mais sont-ce les bureaux de la guerre qui en sont responsables? Cette responsabilité n'incombe-t-elle pas aux gouvernements successifs, au Parlement lui-même et à l'opinion tout entière, qui croyait à une très longue période de paix et qui s'est réveillée tout à coup, surprise par une brutale intervention?

Depuis lors, nous avons fait un immense effort. C'est mon collègue et ami M. Berteaux qui a mis en train ces travaux considérables, sous l'aiguillon de la nécessité; il l'a fait avec un patriotisme et un cœur auxquels vous avez rendu tout à l'heure hommage par vos applaudissements et pour lesquels je suis heureux de dire à mon tour mon admiration.

Cette besogne a été continuée avec le même patriotisme et le même cœur par mon ami Etienne. Le ministre de la guerre actuel, M. le général Picquart,

poursuit cette œuvre de réfection des places fortes de l'Est avec une activité et un dévouement auxquels j'ai plaisir à rendre une pleine justice.

Cela, M. Humbert ne l'a pas dit. Son livre, c'est la situation de l'armée non pas maintenant, mais telle qu'elle était au commencement de 1905, quand nos collègues Klotz et Cochery sont allés faire sur la frontière de l'Est la visite dont ils ont rapporté des résultats lamentables. C'était vrai il y a deux ans, mais, depuis ce temps, on a formidablement travaillé : on a dépensé 260 millions presque entièrement dans la région de l'Est.

Ajouterai-je que cette dépense de 260 millions s'est ressentie de la précipitation avec laquelle on a cru devoir procéder ? L'« aiguillon de la nécessité » n'a peut-être pas permis d'apporter, dans l'œuvre d'amélioration qu'il a fallu entreprendre, tout le discernement désirable. Je ne me suis pas fait faute, pour ma part, de critiquer certaines des mesures prises. Je ne suis pas sûr qu'elles soient toutes à l'abri de légitimes suspicions. Mais il est certain que la situation de notre système défensif est aujourd'hui très satisfaisante.

En revanche, s'il y a les choses, ce sont les hommes qui manquent. Les garnisons sont insuffisantes. Leur effectif est ridiculement faible, et leur instruction technique laisse à désirer. Le ministre a bien établi par  $A + B$ , que au point de vue du nombre, les Allemands sont logés à la même enseigne que nous. Mais sa démonstration avait pour objet d'être consolante plutôt que probante. Nous nous sommes laissé consoler ; nous n'avons pu nous laisser convaincre par quelqu'un qui, évidemment, n'était pas bien convaincu lui-même de ce qu'il disait, mais qui tenait à se tromper.

L'optimisme officiel n'est pas toujours persuasif et communicatif. Le satisfecit que le général Picquart a décerné au nouveau régime adopté pour le couchage des troupes n'empêche pas que, dans tel régiment dont je pourrais citer le numéro, les recrues arrivées en octobre sont restées pendant quinze jours ou trois semaines sans draps de lit.

Beaucoup de détails laissent à désirer, et, s'il est certain que ce ne sont que des détails, il est non moins certain que, en s'accumulant, ils arrivent à faire un ensemble considérable de malfaçons, d'erreurs, de « loups », pour employer un terme d'argot ouvrier. Et, de ce qu'il y a un nombre excessif de défauts, on est conduit tout naturellement à penser qu'il y a un vice constitutionnel, d'où elles dérivent. Elles résultent de quelque faux principe, peut-être de quelque faiblesse de caractère. On s'en laisse conter par des gens intéressés à présenter les choses sous un certain jour, on ne contrôle pas leurs assertions, on n'impose pas sa volonté, on hésite à sévir... Bref, il y a une indéniable anarchie.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer ? Je ne le crois pas. Le colonel Gædke me semble avoir vu très juste en nous, et, lorsqu'il a dit que l'armée française résisterait à des causes de désorganisation qui anéantiraient toute

autre armée, il a fait preuve d'un sens psychologique très profond. Récemment, un officier de la légion étrangère me contait que, les jours de prêts, il n'y avait pas moyen d'empêcher les soldats de s'enivrer. Seuls, les soldats de garde ne buvaient pas. Ils faisaient leur service avec une régularité parfaite et conduisaient à la prison les camarades qui faisaient du tapage. Puis, quand ils avaient quitté leur poste, ils s'enivraient à leur tour, et, à leur tour, ils étaient conduits à la prison par les camarades qui les avaient remplacés au poste. Ce respect du devoir n'est certes pas de très bon aloi. Mais il dénote un état d'âme très particulier. La « glorieuse canaille » qui compose la légion étrangère sait respecter et faire respecter sa consigne, quand elle en a reçu mission expresse. De même, le soldat français, frondeur, indiscipliné, est capable de beaucoup de docilité au moment où on a besoin de le faire marcher. Et c'est une contradiction de sa nature dont un observateur un peu superficiel est exposé à ne pas se rendre compte.

Passons aux questions techniques.

L'artillerie a été en butte aux attaques les plus violentes de M. Humbert. Mais elle a trouvé de vigoureux défenseurs. Aux applaudissements de la Chambre, le ministre de la guerre a rendu hommage au mérite des officiers de cette arme. « C'est à eux, à eux seuls, a-t-il dit, que nous devons cet admirable matériel de 75, qui n'a été égalé par personne, et le 155 à tir rapide », lequel d'ailleurs est, quoique plus gros, un petit frère du 75, son cadet.

Il y aurait bien à répondre à l'assertion du général Picquart que l'honneur de cette invention ne doit pas être attribué à une collectivité, mais à une personne bien déterminée. C'est le colonel Deport qui a créé notre nouveau matériel d'artillerie. Et il a été si mal récompensé des éminents services qu'il a rendus au pays, qu'il a quitté les établissements de l'Etat pour entrer dans l'industrie privée. On est donc fondé à dire que les techniciens militaires sont peu encouragés. Ils n'en ont que plus de mérite à faire le métier avec le zèle et la conscience qu'on leur voit déployer.

Je crois que les copies qu'on a faites de notre 75 à tir rapide sont loin de valoir l'original ; mais je crois aussi que l'engin est beaucoup trop bon pour la plupart de ceux qui l'emploient. A je ne sais quelles écoles à feu, — au camp de Mailly, si je ne me trompe, — une batterie qui manœuvrait a été prise pour cible par une autre qui exécutait ses tirs. Et elle s'est sortie indemne de cette fâcheuse aventure. On racontait, l'autre jour, quelque chose d'analogue : des automobilistes s'étant arrêtés dans un polygone pour déjeuner sur l'herbe se sont trouvés sous les trajectoires, dans la zone des gerbes des éclats et des balles, sans rien recevoir. Au Maroc, enfin, les rafales ne semblent pas avoir eu cet effet foudroyant de démoralisation sur lequel on comptait. Il est vrai qu'on y comptait avec la nervosité européenne :

les Africains, comme les Japonais, sont moins... disons : moins impressionnables.

Au surplus, il ne faut pas oublier que les 75 n'ont fait leur apparition qu'assez tard à Casablanca. Lorsqu'on s'est brusquement décidé à y débarquer des troupes, on s'est contenté de donner à celles-ci du 80 de montagne. Et cela, pour deux raisons : d'abord, on ignorait sur quel terrain on se battrait, on était en droit de s'attendre à avoir à faire une guerre de rues ; d'autre part, l'artillerie de montagne, divisible en fardeaux qui peuvent se porter à dos de mulet, est plus facile à embarquer sur les croiseurs. C'est un canon médiocre, d'ores et déjà condamné, — il sera remplacé prochainement par un autre modèle à tir rapide : le ministre l'a annoncé, — mais il a eu le mérite de pouvoir accompagner les troupes, sans les retarder, ce qui n'eût pas été possible avec du 75. Il n'y a donc pas à s'étonner et à s'émouvoir si le 80 n'a pas donné des résultats merveilleux. Il ne pouvait pas en donner ; les gens de métier ne s'attendaient pas à ce qu'il en donnât, et il leur a donné tout ce qu'ils lui demandaient, — plus même que certains n'espéraient obtenir, — en s'acquittant très convenablement de son rôle.

Les mitrailleuses, elles, ont fort bien marché. On s'est servi comparative-ment du modèle en service, de la maison Hotchkiss, et d'un modèle présenté par l'atelier de précision de Puteaux. Ce dernier a paru bon, à ceci près que le canon s'échauffe dans un tir précipité. Mais il paraît que ce défaut a été corrigé. Et, dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on adopte ce type. C'est ce qu'on va faire, je crois. Une commande de 400 hotchkiss à l'usine de la Compagnie (Saint-Denis), d'autres commandes données aux établissements de l'Etat, permettent de disposer d'un stock important de ces engins. Et, comme les places fortes en sont déjà pourvues, l'infanterie va en être dotée.

Le problème délicat à résoudre est moins une question de bouches à feu ou d'affûts qu'une question de cartouches. Ces munitions ont besoin d'une extrême perfection ; leur fabrication doit comporter des limites de tolérance extrêmement étroites. Car l'enrayage d'un fusil est assurément pour le tireur muni de cette arme un incident désagréable, et plus même qu'un désagrément. Il peut le mettre à la merci de son adversaire, et rien ne démoralise plus un fantassin qu'un raté. Mais ce n'est jamais qu'un individu qu'il réduit à l'impuissance. Un défaut de construction qui arrête le fonctionnement d'une mitrailleuse met hors de combat une section entière pendant quelques minutes, au moment précis où on a le plus besoin d'elle... comme toujours ! Il arrivait autrefois que la pluie éteignît les mèches ou détériorât la poudre des bassinets, et les coups ne pouvaient plus partir. Mais, aux distances où on tirait à cette époque-là, un tel accident était de moindre conséquence qu'aujourd'hui avec notre armement perfectionné, qui est puissant, précis et à longue portée.



Le général Langlois est partisan de l'organisation suisse, c'est-à-dire des batteries de mitrailleurs. Il me l'a dit, et c'est vraisemblablement à cette idée qu'il fait allusion dans un récent article où il s'exprime ainsi :

Augmenter le nombre de nos batteries exigerait la formation de tout le personnel d'officiers aptes à exercer, avec l'habileté désirable, le commandement des batteries nouvellement créées. Or, la conduite des batteries à tir rapide demande une longue expérience ; nos ressources ne nous permettraient pas de trouver, en temps opportun, le personnel nécessaire. Il convient donc d'introduire dans notre armement une bouche à feu d'un emploi facile, qui puisse être confiée aux officiers d'infanterie en excédent. Cette pièce, d'un maniement simple, dont l'adoption s'impose d'ailleurs par des nécessités récentes, entre autres par celle d'annuler l'artillerie adverse pourvue de boucliers, c'est le canon de très petit calibre, à tir percutant extra-rapide, le *pom-pom*. Ce canon a fait déjà ses preuves au Transvaal ; il n'a contre lui que l'hostilité tenace de la routine.

Du même article, j'éprouve une vive et particulière satisfaction à détacher le passage suivant :

Le nombre de nos unités de guerre n'est pas en rapport avec le chiffre de notre population : il serait utile d'avoir moins de corps d'armée, mais de les constituer plus solides et de les doter très largement de tous les engins que la science met aujourd'hui à la disposition des armées.

Voici quelque vingt ans que je soutiens que là est le salut. On m'a ri au nez, on a haussé les épaules. J'ai ma revanche aujourd'hui, puisqu'un homme de la valeur du général Langlois, avec l'autorité qu'il s'est acquise, lui qui n'est certes pas un révolutionnaire, se prononce nettement en faveur de la solution que j'ai suggérée. Tout vient, à qui sait attendre.

\* \* \*

Le lieutenant-colonel Coste, ci-devant directeur de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime militaires de Joinville, vient de faire paraître un livre très intéressant, très vivant, sur *l'Education physique en France*. On m'a conté qu'il en avait soumis le texte, il y a deux ans déjà, en décembre 1905, au ministre de la guerre, lequel n'en a autorisé la publication que si l'auteur quittait le commandement de l'Ecole. Et voilà pourquoi cette étude voit le jour seulement maintenant.

Il faut bien reconnaître que l'auteur ne ménage pas les gens auxquels il s'attaque. Et il ne craint pas de s'attaquer à beaucoup de gens. Il a le tempérament combatif. Il l'a prouvé naguère. Fils d'un maître d'armes, et fort en escrime, il ferraille volontiers, allonge le bras et se fend. Il a lutté il y a quelques années contre l'esprit antidémocratique qu'il constatait dans le corps des officiers. Aujourd'hui, il s'en prend aux adversaires de la gymnastique suédoise. Il en a surtout à quelques écrivains qui l'ont prônée, — ce sont même eux, je crois, qui la lui ont fait connaître, — mais qui, ensuite,

brûlant ce qu'ils avaient adoré n'ont pas trouvé trop de critiques à adresser au système de Ling. Cette conversion, ou plutôt ce retour à leur foi première, est-il intéressé ? Est-ce que, séduits par la théorie, ils ont rencontré dans l'application des difficultés ? Ont-ils éprouvé des mécomptes, qu'ils ont imputés aux principes, alors qu'ils eussent dû les attribuer à leur inintelligence de ces principes ? Toujours est-il que le lieutenant-colonel Coste les traite avec une dureté, avec une vivacité, qui communiquent à son gros volume quelque chose d'allègre, d'entraînant et de convaincant.

\* \* \*

Dans les notes qu'il vous a envoyées sur les manœuvres du Périgord et que vous avez publiées le mois dernier, mon jeune camarade et compatriote, le capitaine Emilien Balédyer, a parlé (pages 776-777) d'un « petit fait » que vous vous rappelez peut-être. Il s'agissait des dispositions qui... n'ont pas été prises par un bataillon d'infanterie brusquement noyé dans un brouillard opaque. Qu'auraient dû être ces dispositions ? Ce petit problème de tactique de détail a intéressé un lecteur de la *Revue militaire suisse*. Et mon collaborateur Balédyer, ne sachant où publier cette communication, me demande de m'en charger.

Je résume donc la proposition de ce correspondant.

De quoi s'agissait-il ? On se trouvait en mauvaise posture : on risquait d'être surpris par devant, par derrière, à droite ou à gauche, par un parti ennemi qui aurait profité de l'obscurité pour se porter en avant, et qui aurait pu se tromper de direction. D'où, cette conclusion qu'il fallait se garder sur les quatre faces.

Ceci posé, pourquoi garder le bataillon massé ? Du moment qu'on n'y voit goutte, il n'y a pas de raison pour l'abriter derrière une ferme : autant vaut le mettre en plein champ. Donc, donnons-lui de l'air, espaçons les compagnies de manière à réduire au minimum le temps nécessaire pour qu'elles soient prêtes à combattre. Occupons-nous, en même temps, de toutes les mesures que commande la situation : en particulier, assurons nos liaisons avec les troupes voisines, prenons nos précautions pour éviter qu'une unité tire sur les autres. Enfin entourons notre rassemblement — encore une fois, il s'agit d'un rassemblement à très larges intervalles, — entourons-le d'un cordon de sentinelles éloignées l'une de l'autre de la distance à laquelle porte la vue — 5, 10, 15 mètres, suivant le cas, — et postées à 100 mètres des troupes, si nous supposons que celles-ci aient besoin d'une minute pour être prêtes à combattre.

Ces dispositions paraissent judicieuses.

\* \* \*

J'ai rapporté en août 1906 (page 657) les conclusions d'un discours très

remarqué que le général Langlois a prononcé au Sénat au sujet des caporaux et de la difficulté que ces gradés inférieurs -- très inférieurs, même ! — éprouvent à exercer leur petit commandement sur des hommes qui sont leurs compagnons de tous les instants, leurs égaux en âge, leurs commensaux, leurs camarades de sommeil, et dont rien ne les sépare..., sauf le galon.

Eh bien ! On a cru réaliser un notable progrès en isolant le lit du caporal dans la chambrée, comme on isole le lit du surveillant dans un dortoir de collègue. A cet effet, le ministre vient de prescrire d'y mettre des rideaux.

C'est fort bien. Mais il est assez plaisant que, dans sa circulaire du 24 septembre relative à cette innovation, il rappelle que, en date du 25 mars dernier, « les rideaux de lit et de fenêtre et le dessus de lit, qui faisaient partie du mobilier d'officier, ont été supprimés pour raison d'économie et d'hygiène, ainsi que les serviettes. » Et c'est « afin de donner à ces divers objets une destination uniforme » que les corps de troupe sont invités à donner aux caporaux ces rideaux, qu'on a enlevés aux officiers « pour raison d'hygiène ! » Ceci prouve, sans doute, que la santé des officiers et celle des gradés subalternes n'obéissent pas aux mêmes lois de la nature. Les microbes, sans doute, se connaissent en grades !

J'ajoute que le ministre a annoncé que le projet de loi sur les cadres, qu'il a promis de déposer très prochainement, comporte la suppression du caporal. Parfait ! Mais je ne prévois pas que la loi en question soit facilement votée, si impatientement attendue qu'elle soit par l'armée. Je prévois que ses dispositions soulèveront des controverses violentes et dont certaines seront assurément très justifiées.

\* \* \*

Il est question de supprimer les ateliers de compagnie. On trouve que nos capitaines ont à s'occuper de trop de besognes diverses, qui ne sont pas proprement militaires. Peut-être est-ce une erreur. Rappelons-nous ce que de Brack disait de Curély qui, « lorsqu'il commandait un détachement, en était à la fois le médecin, l'artiste vétérinaire, le sellier, le cordonnier, le cuisinier, le boulanger, le maréchal ferrant, jusqu'à ce que, rencontrant l'ennemi, il se montrât le soldat le plus remarquable de la grande armée. »

Il n'y a donc pas incompatibilité entre l'application à ces menus soins et les plus belles qualités de commandement. On peut s'intéresser au harnachement et rester brave. Et il faut s'y connaître en tous les détails du vêtement et de l'alimentation. Pour s'y connaître, il faut avoir été habitué à s'en occuper. Au surplus, rien n'attache plus les hommes à leur chef que la sollicitude de celui-ci pour leur bien-être. Il doit dépendre de lui que satisfaction soit donnée à tous leurs besoins : c'est le meilleur moyen qui existe pour leur faire sentir, à ces hommes, qu'ils sont sous sa dépendance, qu'ils sont ses subordonnés. Je n'ose pas dire que la base de la discipline est dans le ventre des soldats ; mais je crois qu'un capitaine qui nourrit bien sa com-

pagnie obtient beaucoup d'elle. Et voilà pourquoi je regretterais que la cuisine se fit par bataillon, encore que cette centralisation se traduise par une économie d'argent et de personnel. Il est clair que l'autonomie des unités comporte de graves inconvénients. Dans toutes les compagnies, des officiers et des soldats sont distraits de la préparation à la guerre pour être employés au service de la marmite ou du magasin d'habillement ou de la literie. Et, avec les effectifs dérisoires des unités actuelles, le poids mort des embusqués se fait lourdement sentir. Il en serait tout autrement si la compagnie, au lieu d'être à 100 hommes, par exemple, était à 125 ou 150, comme elle le serait si on réduisait le nombre des corps d'armée. C'est là, en fin de compte, une des réformes que je crois des plus urgentes. Ajouterai-je que la literie n'est pas un « service de guerre » comme l'est l'habillement ou la nourriture ?

\* \* \*

Un accident grave vient de se produire à Bourges, dans des conditions qui sont encore mal connues et qui, probablement, le seront toujours. Une voiture portait des obus-torpilles qu'on allait faire éclater au polygone en vue de certaines expériences. Elle portait aussi une caisse de crésylite suspecte qu'on voulait détruire. Le tout a fait explosion en cours de route. De tels événements, contre lesquels toutes les précautions sont prises, déjouent la prudence humaine. Il n'est pas possible, avec les explosifs ultra-puissants dont se sert l'artillerie actuelle, de se mettre complètement à l'abri de tout danger. Mais il semble qu'on veuille faire porter toute la responsabilité de la catastrophe de Bourges sur le personnel, coupable de n'avoir pas respecté sa consigne. Les hommes chargés d'escorter la voiture sont montés dessus, ce qui leur était interdit. Alors, on suppose qu'ils ont fait tomber une caisse de projectiles et que, par suite du choc, l'explosion se serait produite. On oublie que ces projectiles sont organisés pour subir sans encombre un choc autrement plus formidable : celui que produit sur leur culot la déflagration de la poudre, au moment du départ du coup. Donc, l'explication paraît ne pas valoir grand'chose. En tous cas, un pauvre petit capitaine a été choisi comme victime expiatoire : on l'a mis en non-activité.

Les obsèques des victimes ont été honorées de la présence du général Picquart. De beaux discours ont été prononcés sur la tombe de ces malheureux. Mais c'est tout ce que leurs familles obtiendront comme dédommagement : la loi sur les accidents du travail n'est pas appliquée dans l'armée française.

\* \* \*

Le général Amourel, qui remplace le général Mathis à la tête du 15<sup>e</sup> corps, est un artilleur fort intelligent, actif et jeune. C'est lui que le gouvernement français a envoyé à La Haye, comme son représentant technique au Congrès de la Paix. Il a été longtemps directeur de son arme au ministère de la guerre.

A ce titre, il a eu à prendre la parole. Il l'a fait avec un tel succès qu'on s'accorde à le considérer comme « ministrable ».

### CHRONIQUE HOLLANDAISE

*(De notre correspondant particulier.)*

Effectif de l'armée. — Mutations dans les hauts commandements. — L'artillerie de campagne. — Le budget de la guerre de 1908 et l'exposé des motifs du ministre.

La situation géographique de notre pays a déjà maintes fois donné lieu à toutes sortes de suppositions, souvent assez bizarres, concernant la règle de conduite que pourrait suivre notre gouvernement au cas d'une guerre européenne.

Débutons donc par quelques renseignements numériques sur notre armée de terre, réorganisée tout dernièrement, afin qu'on soit à même de se faire une idée rationnelle de l'influence que pourrait exercer l'attitude du gouvernement hollandais sur les relations des forces militaires dans un conflit éventuel.

Voici l'effectif de notre armée :

	Officiers	Sous-officiers et soldats	Chevaux	Voitures.
Division (y compris un escadron de hussards) . . . . .	423	18,301	2,544	561
Brigade de cavalerie . . . . .	119	2,344	2,565	149
Etat-major de l'armée de campagne	46	593	315	57
Armée de campagne (4 divisions et une brigade de hussards) . . .	1,811	75,551	12,741	2,393
Armée territoriale . . . . .	567	30,265	1,319	366
Troupes de forteresse . . . . .	1,149	67,806	70	—
Troupes de dépôt de l'armée active	202	1,001	36	—
Total . . . . .	3,775	175,216	14,481	2,816

Je dois faire observer qu'il est interdit de publier les effectifs du quartier général de toute l'armée.

\* \* \*

Quant aux mutations dans les hauts commandements, je me limite aux plus importantes du moment actuel, toutes les modifications projetées étant encore loin d'être réalisées. Ce que j'en dis suffira pour orienter le lecteur sur nos personnalités militaires. Le lieutenant-général A. Kool, chef de l'état-major général, a été nommé commandant en chef de l'armée de campagne :

le général-major F. H. A. Sabron a été promu au grade de lieutenant-général, en remplacement du général Kool.

Le général Sabron, ci-devant inspecteur de l'enseignement militaire, a été remplacé dans cette fonction par le général-major W. Cool, jusqu'ici directeur de l'école supérieure de guerre. Enfin, le lieutenant-colonel de l'état major général H. L. van Oordt a succédé au général Cool.

Jusqu'ici la fonction de commandant de l'armée de campagne n'avait jamais été remplie en temps de paix. C'est une création toute nouvelle.

Le général Kool est un homme qui possède des qualités de premier ordre, un officier d'une réelle expérience du commandement. Promu officier en 1859, il fut élu général-major en 1892, puis lieutenant-général, — le plus haut grade de l'armée, — en 1897. Il est âgé de soixante-six ans. Le général Kool jouit de l'entière confiance de Sa Majesté la reine. Il a été pendant plusieurs années son professeur de sciences militaires.

Pendant quelques mois il a occupé le siège ministériel.

J'ajoute, pour être complet, que le général est revêtu de la dignité d'adjudant au service particulier de Sa Majesté la reine.

Le général Sabron, officier d'une haute valeur professionnelle, s'est spécialement distingué par ses études d'archives au sujet de l'histoire militaire. Il a paru de lui plusieurs ouvrages considérables qui mériteraient une traduction dans les langues étrangères.

Stratège et tacticien de premier ordre, le général Sabron est le chef de l'état-major général par excellence. Il est âgé de 58 ans ; fut promu officier en 1870. Il est également revêtu de la dignité d'adjudant au service particulier de Sa Majesté la reine.

\* \* \*

Le lieutenant-général chevalier van Rappard, ministre de la guerre, vient de présenter à la Chambre des députés le projet du budget de son département pour 1908, accompagné de l'exposé des motifs habituel.

Le budget s'élève à 27 539 575 florins, dépassant celui de 1907 de 916 820 fl. Le ministre n'a pas cru nécessaire d'entrer dans de longues explications générales sur cette augmentation. Elle se répartit sur les 200 articles du budget, qui, nécessairement, subissent les fluctuations qu'entraînent les circonstances changeantes. Comme renseignements d'ordre général, il relève qu'un crédit de 179 000 fl. est demandé pour des exercices de la « landweer », et pour des dédommagements en faveur des familles dont les soutiens sont sous les drapeaux, et qu'un crédit de 813 000 fl. est destiné à l'achèvement des fortifications, etc.

L'exposé des motifs défend aussi la nomination de 24 nouveaux officiers supérieurs d'infanterie, savoir 12 majors et 12 lieutenants-colonels. Le ministre l'estime absolument nécessaire, car, déjà en temps de paix, tous les

officiers dont on a besoin en cas de mobilisation occupent leur emploi de guerre, dans le grade effectif.

Notons qu'en temps de guerre nos régiments d'infanterie comptent six bataillons et un bataillon de dépôt, les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillons comme le bataillon de dépôt devant être formés à la mobilisation. Actuellement, nous disposons déjà des officiers supérieurs qui devraient commander les 5<sup>es</sup> bataillons. Notre infanterie étant composée de 12 régiments, 24 commandants de bataillons resteraient encore à être nommés au dernier moment. C'est là ce que le ministre veut prévenir.

Dans le même ordre d'idées, le ministre propose d'augmenter le corps des officiers supérieurs de l'artillerie de 10, savoir 5 majors et 5 lieutenants-colonels, destinés à commander des groupes et des secteurs formant les subdivisions de nos lignes de défense et positions fortifiées.

Pour comprendre la chose, il faut savoir que, dans notre situation actuelle, quelques-unes des fonctions dont il s'agit seraient remplies, en temps de guerre, par des officiers ne provenant pas du corps de l'artillerie, officiers qui, à la mobilisation, deviendraient disponibles pour une cause quelconque.

Je suis d'avis que les propositions du ministre ajoutent à la qualité de notre armée. Dans la défense d'un groupe ou d'un secteur fortifié, le rôle de l'artillerie est d'une telle importance qu'on ne se figure guère l'emploi judicieux de cette arme qu'en confiant le commandement général à un officier d'artillerie.

En temps de paix, les officiers supérieurs dont il s'agit seront chargés de différentes fonctions qui seront supprimées le jour de la mobilisation.

\* \* \*

Passons aux cadres subalternes, au sujet desquels l'exposé des motifs fournit quelques chiffres intéressants.

Il faut distinguer le cadre de milice et le cadre de réserve.

En 1907, le nombre des miliciens qui se sont présentés au cours des officiers de milices a diminué notablement. Par contre, celui des aspirants au cadre de réserve s'est augmenté.

Ce résultat ne m'a nullement surpris. J'estime qu'il faut en chercher la cause principale dans les modifications apportées récemment aux dispositions concernant le cadre de réserve, notamment à celles qui ont rapport à l'admission. Autrefois, il n'était pas permis de s'engager au service de réserve après avoir tiré à la conscription, tandis que selon la loi en vigueur un tel engagement peut toujours avoir lieu, pourvu que l'intéressé s'adresse à l'autorité désignée avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année dans laquelle il est obligé de servir.

Il me semble que cette condition a fait perdre au cadre de « réserve » son caractère spécial. En vérité, ce cadre transformé de pareille façon, mérite

plutôt le nom de cadre de milice et à côté de celui-ci un autre cadre de milice n'a plus aucune raison d'être.

Si maintenant, on voulait encore noter qu'à plusieurs autres égards il a été accordé également une préférence au soi-disant cadre de réserve, je crois que le résultat mentionné ci-dessus ne produirait pas une impression étrange.

Servira-t-on les intérêts de l'armée en agissant de cette manière ? Nous le verrons !

\* \* \*

Malheureusement, chez nous l'enseignement militaire préparatoire est encore à l'état de problème irrésolu.

Voici la situation :

Une commission interministérielle, instituée par les départements de la guerre et de l'intérieur, vient de présenter un compte-rendu concernant l'enseignement militaire préparatoire, donné conformément aux instructions en vigueur. Cette Commission a abouti à la conclusion suivante : l'enseignement préparatoire dans sa forme actuelle ne mérite pas de recommandation. Pourtant elle regretterait vivement si sa conclusion devait conduire à la suppression absolue du dit enseignement.

Le système actuel est trop coûteux au regard de son rendement ; il exige trop de temps et trop de sacrifices de la part des élèves ; il nécessite un trop fort cadre enlevé aux exercices de son corps.

D'ailleurs, on peut facilement démontrer l'impossibilité de mettre à la disposition de l'enseignement préparatoire un nombre suffisant d'instructeurs habiles à même d'instruire tous les conscrits.

Pour le moment, et jusqu'à ce que le compte-rendu de la commission sur la préparation « physique » au service militaire aura été déposé, le ministre maintiendra l'enseignement actuel. Il présentera alors à la Chambre un projet définitif. Ayons donc un peu de patience !

\* \* \*

Le réarmement de notre artillerie de campagne étant un fait accompli le ministre de la guerre vient de compléter le quatrième régiment en nommant le commandant et plusieurs autres officiers qui manquaient à son organisation.

Comme on sait, notre artillerie a adopté un canon de 7,5, à tir rapide, modèle Krupp, à ligne de mire ordinaire. Quoiqu'à plusieurs égards ce système réponde aux exigences modernes, il faut regretter l'absence d'une ligne de mire indépendante. C'est ce que les exercices et les manœuvres ont démontré d'une façon décisive. Pendant les essais, le fabricant a fait de son mieux pour obvier à ces inconvénients ; mais en vain. Néanmoins le ca-



non a été accepté. N'a-t-on pas compris à ce moment-là toute l'importance de la ligne de mire indépendante ?

Pourtant le réarmement de notre artillerie ne doit pas s'arrêter à l'artillerie de campagne. L'artillerie de forteresse et surtout l'artillerie de côte elles aussi réclament des améliorations importantes.

Ce sera une dépense de plusieurs millions de florins. Mais brisons là pour cette fois-ci.

---

## INFORMATIONS

### SUISSE

**Cantonnements et camions automobiles.** — Nous avons reçu de M. le colonel Galiffe, chef d'état-major du 1<sup>er</sup> corps d'armée, une réclamation au sujet du passage que nous avons consacré dans notre chronique de septembre à l'emploi des camions automobiles. Nous laissons la parole à notre honorable correspondant :

Excusez-moi de vous chercher une chicane d'Allemand : vous dites, p. 724 de votre dernier numéro, que les cantonnements arrêtés par l'état-major de corps n'ont pas toujours répondu aux considérations tactiques que doivent envisager les commandants de régiment. Or jamais, au grand jamais, je n'ai fixé les cantonnements des bataillons ni des régiments, ni même des brigades (sauf le 9 septembre pour la III<sup>e</sup> brigade qui dépendait directement du corps); je n'ai même jamais, sauf pour les manœuvres de corps, fixé une limite de secteurs de stationnement aux divisions et me suis toujours borné à donner la ligne de démarcation du côté de l'ennemi. En revanche, j'estime qu'aux manœuvres, toutes les fois que cela se peut, la division doit entrer dans le détail du stationnement jusqu'au bataillon et cela pour éviter un énorme retard de la dislocation des vivres. Le chef d'état-major de division peut, lui, se renseigner sur la situation des bataillons. Je le sais par expérience, ayant toujours opéré ainsi en 1903. En voyant les rapports, je suis étonné du temps qu'il a fallu pour que les vivres arrivent aux unités depuis les places où je les ai mis à la disposition des divisions. Exemple: le 5 septembre, la colonne de vivres de la I<sup>re</sup> était à Donneloye, à midi, au moment de la suspension de la manœuvre, et ce n'est qu'à dix heures le soir que les compagnies qui se trouvaient sur les hauteurs de Démoret ont reçu leur soupe.

Ce n'est pas ce que la I<sup>re</sup> division a fait depuis le moment de la suspension de la manœuvre qui a pu retarder la dislocation des vivres.

Nous avons communiqué ces lignes au Chef d'Etat-major de la I<sup>re</sup> division. Voici sa réponse :

J'ai une aversion très marquée pour les polémiques après les manœuvres. Ces discussions après coup sentent toujours le « réchauffé » et intéressent fort peu de gens. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu, à plusieurs re-